

Guide de la Retraite des Animaux de Laboratoire

From Lab to Home



1ère édition

GRAAL



groupement de réflexion
et d'action pour l'animal

Association GRAAL

5 rue général Chanzy
94220 Charenton-le-Pont

www.graal-defenseanimale.org
rehabilitation@graal-defenseanimale.org

Préface

Le présent Guide de la Retraite des Animaux de Laboratoire a été conçu en 2017 par le Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal (GRAAL).

Outil de communication et de travail, ce guide est destiné à l'ensemble des acteurs de la Recherche utilisant des animaux à des fins scientifiques.

Association de protection animale, le GRAAL considère qu'il est pertinent et nécessaire au plan moral d'offrir une retraite à tout animal, quelle que soit l'espèce, pouvant sortir des unités de recherche sans dommages irrémédiables ou souffrances irréversibles ou prolongées. Ainsi, le GRAAL a conçu et mis en œuvre depuis 2005 une action éthique et novatrice fondée sur cette idée. Plusieurs chercheurs pionniers ont aidé le GRAAL à transformer cette idée en réalisations concrètes. Nous tenons ici à rendre hommage au Centre de Thérapie Génique de l'École Nationale Vétérinaire de Nantes qui a été le 1er établissement à adopter cette démarche.

Au fil des années, le GRAAL et les laboratoires qui ont souhaité mettre en œuvre le projet ont apporté la preuve du concept : la retraite des animaux de laboratoire est devenue une réalité.

Les demandes de placement se sont faites de plus en plus nombreuses, le nombre d'animaux retraités avec succès a progressé chaque année, les témoignages d'adoptants adressés au GRAAL se sont multipliés sur les réseaux sociaux. Le GRAAL garantit aujourd'hui aux laboratoires volontaires une solution de retraite encadrée, confidentielle et adaptée à chaque espèce à placer.

L'association accompagne les laboratoires, de façon gracieuse et désintéressée, tout au long du processus de retraite qui comprend la constitution d'un dossier administratif, la sélection des lieux d'accueil, la supervision des transports, l'aide à la socialisation et à l'enrichissement des conditions de vie des animaux retraités et, enfin, le suivi post adoption.

Ce guide est destiné aux utilisateurs d'animaux de laboratoire qui y trouveront toutes les informations utiles à la mise en oeuvre d'une retraite rapide et encadrée.

Guide réalisé avec le soutien de nos partenaires



Preface

This present Guide for the retirement of laboratory Animals was conceived in 2017 by the Group of Reflection and Action for AnimaL (GRAAL).

Communication and work tool, this guide is intended for all research stakeholders using animals for scientific purposes

As an animal welfare association, GRAAL considers it morally relevant and necessary to offer a retreat to any animal of any species that can leave the research units without irreparable damage or irreversible or prolonged suffering.

Thus, GRAAL, has conceived and implemented since 2005 an ethical and innovative action based on this idea. Several pioneering researchers helped GRAAL transform this idea into concrete realizations. We would like to pay tribute to the Center for Genetic Therapy of the National Veterinary School of Nantes which was the first establishment to adopt this approach.

Over the years, GRAAL and the laboratories that wished to implement the project have proved the concept: the retreat of laboratory animals has become a reality.

More and more applications for placements, the number of successfully retired animals has increased each year, the stories of adopted addressed to GRAAL have multiplied on social networks.

GRAAL now guarantees, to voluntary laboratories, a framed, confidential and adapted retirement solution for each species to be placed.

The association accompanies the laboratories, in a gracious and disinterested way, throughout the retirement process which includes the constitution of an administrative file, the selection of the places of reception, the supervision of the transports, the aid to the socialization and enriching the living conditions of retired animals and finally post-adoption follow-up.

This guide is intended for users of laboratory animals who will find all the information they need to implement a quick and supervised retreat.

Le mot du ministère de l'Agriculture

Sandryne Bruyas, référente nationale bien-être animal



L'utilisation d'animaux à des fins scientifiques est encore une nécessité pour faire progresser la science et pour apporter des solutions aux défis scientifiques complexes, notamment médicaux, que sont les nôtres. Lors de la conception d'un projet scientifique, après avoir étudié toutes les solutions alternatives possibles, après avoir réduit à son minimum le nombre d'animaux qui doit être utilisé, le chercheur doit mettre en œuvre les méthodes les plus sophistiquées afin de réduire le plus possible le stress et la douleur infligés à ces animaux. Mais ensuite qu'advient-il ? Dans la mesure où un animal a bien récupéré, qu'il ne présente aucun signe de souffrance et de maladie, il peut avoir une seconde vie après avoir servi la science. Cette possibilité avait déjà été prévue dès le décret du 29 mai 2001 qui avait ajouté cette disposition à l'article R.214-89 du Code rural et de la pêche maritime; la directive 2010/63 l'a reprise de façon encore plus explicite, ce qui a été transposé à l'article R.214-112 du CRPM. Il est intéressant de lire le considérant 26 de cette directive qui éclaire le texte, car il prend en considération l'évolution du regard de la société sur l'utilisation des animaux: «...autoriser le placement des animaux comme les chiens et les chats dans des ménages, car l'opinion publique se préoccupe grandement de leur sort...». Ainsi, il est bien question de pouvoir donner une seconde vie aux animaux qui ont été utilisés dans des procédures, lorsque cela est possible, bien sûr en l'absence de danger pour la santé publique, la santé animale et pour l'environnement.

Pour réussir ces placements il convient d'organiser la réadaptation des animaux à un milieu de vie qui sera très différent, en particulier il convient de vérifier la bonne socialisation des animaux afin d'assurer le succès de leur réhabilitation. C'est l'un des rôles de la structure interne de suivi du bien-être animal dans l'établissement, conforté par l'avis indispensable du vétérinaire au cœur de ce dispositif qui certifie l'état de bonne santé de l'animal, et l'absence de risque relatif à la santé humaine, la santé animale et à l'environnement.

Mais il convient de souligner également tout le travail du GRAAL, qui dès le début a été précurseur dans ces réhabilitations, et qui a tout mis en œuvre pour faire le relais entre les établissements utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques et les futurs adoptants, dans le respect de la réglementation et en concertation continue avec les services d'inspection du ministère de l'agriculture.

Ce guide est le fruit d'un travail méticuleux, qui permettra à tous les partenaires de s'organiser en amont afin de proposer la réhabilitation des animaux dès que c'est possible. Je lui souhaite la plus large diffusion possible, c'est un outil facilitateur, également pour les services d'inspection du ministère de l'agriculture qui délivrent les autorisations pour le placement de ces animaux.».

Jean-Louis HUNAUULT, président du SIMV :

La France est le premier pays européen en matière de recherche, de fabrication et de commercialisation de médicaments et diagnostics vétérinaires (883 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016), avec plus de 6 700 salariés, et le plus grand arsenal thérapeutique (2 690 Autorisations de Mise sur le Marché).

Le SIMV, représentant en France les entreprises de la santé animale, est mobilisé pour répondre aux enjeux de ce secteur : la santé publique (les zoonoses), la santé et le bien-être animal, la compétitivité de l'élevage, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement (réduction de l'impact de l'élevage). Le tryptique santé humaine, santé animale et gestion de l'environnement dessine une approche cohérente et globale de la santé humaine et animale, connu sous le concept d'«Une Santé».

Le développement d'un médicament obéit à un cadre juridique strict, imposant des études sur un petit nombre d'animaux représentatifs des espèces qui seront bénéficiaires du traitement, afin de connaître et d'anticiper au mieux le mode d'action et le comportement de ce médicament lorsqu'il sera utilisé à plus grande échelle. Malgré une recherche constante et croissante pour développer des méthodes alternatives, la science n'est pas toujours en mesure de se passer d'animaux pour tester ces médicaments innovants en Santé vétérinaire. Aussi, intégrer la réhabilitation des animaux dans la démarche scientifique est conforme à notre métier et à notre vocation, au même titre que la mise en œuvre de la règle des 3R («Refine», «Reduce» et «Replace»).

Les chercheurs et le personnel de laboratoire œuvrent pour la Santé Animale ; savoir que des animaux, qu'ils ont suivis quotidiennement dans le cadre d'une étude, sont adoptés et choyés dans une famille constitue une dimension positive supplémentaire. La réhabilitation des animaux de ces études, proposée par le GRAAL, est ainsi une démarche éthique et innovante et opère comme une passerelle entre le monde de la recherche en Santé animale et les amis des animaux.

Les entreprises du SIMV sont heureuses de s'associer aujourd'hui à cette démarche éthique, proactive et responsable du GRAAL. Offrir une retraite paisible à ces animaux issus de laboratoires, qui ont déjà beaucoup donné pour la Santé animale et humaine, et leur permettre de rejoindre une famille dans de bonnes conditions, tout en accompagnant les acteurs de la recherche dans le processus de la réhabilitation, est tout l'objectif du présent Guide. Une réhabilitation réussie est le point de départ d'une nouvelle belle histoire !

« Mais si tu m'apprivoises, nous aurons besoin l'un de l'autre. Tu seras pour moi unique au monde. Je serai pour toi unique au monde. »

A. de Saint-Exupéry

Le mot de l'AFSTAL

Association Française des Sciences et Techniques de
l'Animal de Laboratoire



Frédéric JACQUOT, président de l'AFSTAL.

L'association française des sciences et techniques de l'animal de laboratoire est une association qui a été créée en 1972 dans le but de promouvoir les bonnes pratiques auprès des institutions qui utilisent des animaux à des fins scientifiques. L'AFSTAL a également pour mission d'être en lien avec les éleveurs d'animaux, les autorités de tutelle de la majorité des établissements utilisateurs mais aussi avec la commission européenne dans le cadre de la revue de la directive 2010/63 qui précise les dispositions et les obligations applicables par notre pays dans le cadre de la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.

Bien que les méthodes permettant de substituer le recours à l'animal de laboratoire soient en constante évolution et même si la réglementation Européenne impose aux scientifiques de réduire au maximum le nombre d'animaux intégrés dans les projets scientifiques, le recours à l'animal de laboratoire reste nécessaire dans le domaine de la recherche biomédicale. Depuis de nombreuses années, le GRAAL, l'AFSTAL et d'autres associations ont permis de faire changer les mentalités en menant de nombreuses actions pour améliorer les bonnes pratiques mais également pour donner une importance majeure au bien-être animal. L'AFSTAL souhaite donc soutenir le GRAAL afin que les responsables d'établissements utilisateurs mais également les acteurs de la recherche en général, offrent aux animaux issus des procédures expérimentales et répondant aux conditions du placement, une retraite chez un particulier ou dans une structure adéquate. Dans le cadre de son soutien au GRAAL, l'AFSTAL a organisé, le 11 décembre 2014, une journée dont la thématique était le placement des animaux de laboratoire. Le GRAAL a contribué à cette journée et l'a rendue extrêmement enrichissante tant par la qualité des échanges que par le récit des actions et des résultats obtenus. L'AFSTAL a également édité, via sa revue STAL un article relatant l'utilisation d'un test de tempérament pour déterminer l'adaptabilité des chiens Beagle de laboratoire.

Programmer, encadrer et suivre sur le long terme le placement d'un animal de laboratoire ne peut se faire que si toutes les compétences nécessaires se coordonnent. Par sa persévérance et sa pugnacité, le GRAAL a su démontrer des qualités professionnelles indispensables à la mise en place d'un tel projet, faisant de lui un acteur majeur dans le secteur du placement des animaux de laboratoire.

Le retraité des animaux de laboratoire doit être, quand cela est possible, une étape à part entière d'un projet de recherche utilisant des animaux à des fins scientifiques. La réglementation européenne va dans ce sens mais les mentalités doivent continuer à évoluer et le présent guide devrait permettre de faciliter et rendre accessible le placement des animaux de laboratoire.

Le mot du GIRCOR

Groupe Interprofessionnel de Réflexion et de Communication
sur la Recherche



Ivan BALANSARD, président du GIRCOR

La recherche animale est un maillon encore irremplaçable de la recherche biologique fondamentale et appliquée. Parmi les nombreuses actions engagées par le monde de la recherche dans le domaine de la protection animale, la mise à la retraite ou placement des animaux une fois les études terminées s'est récemment développée.

Une partie des animaux utilisés pour les études scientifiques et pour lesquels l'euthanasie n'est pas imposée pour des raisons scientifiques ou éthiques, peut en effet bénéficier d'une adoption par un particulier ou une structure spécialisée. La réglementation le prévoit.

Cependant cette démarche est complexe. Elle doit répondre à de nombreuses exigences qui garantissent que les animaux s'adapteront à leur nouveau milieu et qu'elle ne fera courir aucun risque ni à eux, ni aux autres animaux, à l'environnement ou encore à l'homme. Une compréhension approfondie de l'éthologie des espèces concernées et une bonne connaissance des adoptants sont donc nécessaires. Or ceci demande des compétences et des contacts dont les établissements de recherche ne disposent pas en général.

Pour cette raison, le GIRCOR travaille en partenariat avec le GRAAL, une association qui dès sa fondation a souhaité se spécialiser dans la retraite des animaux de laboratoire et s'est associée les compétences nécessaires. Cette collaboration a rendu possible le placement de nombreux animaux chez des particuliers et dans des structures d'accueil.

Le GRAAL apporte son temps, ses connaissances et ses compétences à cette action. Grâce à lui, et en collaboration avec le GIRCOR, la mise à la retraite ou placement des animaux de recherche qui hier était encore une exception, est devenu une pratique courante

Le GIRCOR et le GRAAL entendent poursuivre ce partenariat bénéfique qui participe à la protection des animaux utilisés en recherche, et ainsi donner accès à la retraite à tous les animaux pour lesquels c'est possible.

C'est pourquoi le présent guide a été rédigé et est diffusé vers les établissements de recherche en France. En précisant dans le détail l'organisation de la retraite des animaux de laboratoire, il permettra à tous les établissements d'y avoir recours à chaque fois que ce sera possible.

Odile PETIT, présidente d'ÉTHOSPH'R :

Éthosph'R est une association créée en 2016 par des éthologues et des personnes soucieuses de l'éthique animale afin de promouvoir la resocialisation et la réhabilitation des animaux dans le but d'améliorer leur bien-être.

Un des objectifs d'Éthosph'R est d'assurer le suivi scientifique des retraites, de la sélection des lieux d'accueil au suivi post-réhabilitation en termes d'adaptation et de bien-être, afin d'aider à la généralisation de cette démarche éthique et respectueuse des animaux portée par le GRAAL. En effet, il nous apparaît indispensable de réaliser un suivi rigoureux des réhabilitations pour démontrer leur faisabilité mais surtout pour garantir que ces « retraites » s'effectuent dans de bonnes conditions. En effet pour que la réhabilitation soit une véritable alternative, les conditions de vie des animaux doivent être égales ou meilleures que celles en laboratoire.

Nous proposons également d'aider à la préparation des réhabilitations notamment en resocialisant les animaux isolés afin qu'ils puissent intégrer un groupe social facilitant ainsi leur chance de placement. Ces socialisations doivent être réalisées avec une grande rigueur et beaucoup de patience car l'isolement social peut conduire à une inaptitude à la vie en groupe. Cette contribution permet d'apporter de nouvelles perspectives quant à la méthodologie à adopter pour la resocialisation et plus généralement le regroupement d'animaux qu'ils soient domestiques ou sauvages en captivité.

Enfin, nos actions d'accompagnement scientifique consistent à conseiller les laboratoires et les structures d'élevage dans leurs changements de pratiques afin que les animaux soient maintenus dans les meilleures conditions possibles (protocole de resocialisation, évaluation du bien-être social). Nous accompagnons également les parcs zoologiques ou les sanctuaires pour la gestion de ces animaux (pour l'insertion et le retrait d'individus).

Les éthologues, de par leur culture et leurs objets d'étude, peuvent constituer un relais efficace entre le GRAAL, la communauté scientifique et les structures d'accueil, contribuant ainsi à la généralisation du processus de réhabilitation. La réhabilitation étant un processus légal mais non obligatoire, peu de moyens sont mis à disposition des laboratoires ou des lieux de retraite pour permettre une mise en œuvre efficace. L'association Éthosph'R se propose de combler ce manque. A l'origine, nos interventions étaient réalisées via un partenariat entre le GRAAL et la Société Française pour l'Étude du Comportement Animal (SFECA). Cependant pour plus d'efficacité et de cohérence, l'association Éthosph'R a été créée, avec le soutien de la SFECA et du GRAAL, pour assurer spécifiquement ce travail de terrain.

L'association GRAAL

Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal

Le Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal a été fondé en 1997 et a mené depuis cette date de nombreuses actions de protection animale en concertation avec les autorités nationales (ministères, DDPP, instituts professionnels liés à l'animal, tribunaux, autorités de police etc.) en France et à l'étranger. Le GRAAL a pour objet la protection animale en général, et en particulier la retraite des animaux de laboratoire qui s'entend comme la réintégration dans la vie civile des animaux utilisés à des fins scientifiques, en fin de protocole, et dont l'état de santé permet le transfert hors des structures de recherche. Cette démarche est encadrée et encouragée par les dispositions de la directive européenne 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, du décret 2013-118 du 1^{er} février 2013 et des dispositions du code rural et de la pêche maritime.

La retraite concerne les animaux qui ont fait l'objet d'une certification par un vétérinaire de l'absence de danger pour la santé publique, la santé animale et l'environnement. Lorsqu'ils ont fait l'objet de protocoles d'expérimentation, les animaux concernés par le projet de retraite du GRAAL qui sont gardés en vie à l'issue des protocoles ne présentent aucun risque de souffrance prolongée ou permanente ni de dommages irréversibles. Ils ne sont donc pas concernés par les dispositions de l'article R. 214-92 du Code rural prévoyant la mise en place des soins nécessités par leur état de santé et le placement sous surveillance vétérinaire ou à défaut leur euthanasie.

L'objectif du GRAAL est ainsi d'éviter l'euthanasie systématique des animaux de laboratoire faute de solution alternative organisée au plan national, alors même qu'aucun texte ne prévoit le recours à l'euthanasie en l'absence de nécessité médicale. Ces animaux doivent pouvoir accéder à une seconde vie conforme à leurs besoins physiologiques et psychologiques.

Une fois confiés au GRAAL, ces animaux seront placés dans des structures d'accueil appropriées tels des sanctuaires ou espaces zoologiques pour la retraite des animaux sauvages ou des refuges, maisons de retraite et adoptants particuliers pour la retraite des animaux domestiques.

Convaincu de la nécessité de l'action, de sa valeur éthique et symbolique, de sa faisabilité opérationnelle et connaissant l'extraordinaire faculté de résilience des animaux, le GRAAL organise la retraite des animaux de laboratoire en France depuis l'année 2005. Pour ce faire, le GRAAL est en contact permanent avec l'ensemble des parties prenantes : ministères, DDPP, institutions et syndicats professionnels, SBEA, vétérinaires, unités de recherche, laboratoires pharmaceutiques, écoles vétérinaires, lycées agricoles, éleveurs d'animaux de laboratoire, lieux d'accueil (refuges de type SPA, parcs animaliers), éthologues, comportementalistes et juristes.

Outre les nombreuses vies épargnées, la démarche de retraite animale a permis aux chercheurs de porter un autre regard sur les animaux d'expérience qui sont devenus sujets de réflexion et d'attention.

Cette action s'est également révélée être un puissant facteur de dialogue entre les citoyens et la Recherche, de même qu'elle apporte un mieux-être au travail au personnel des laboratoires en charge des animaux.

La retraite des animaux de laboratoire doit ainsi faire partie intégrante de la démarche scientifique, au même titre que la prise en compte de leur bien-être, comme le stipule clairement la directive européenne, et à laquelle doivent veiller les structures du suivi du bien-être des animaux (SBÉA) présentes dans les unités de recherche.

Pour mener à bien cette action qu'elle conduit au quotidien depuis 2005, le GRAAL s'est entouré de professionnels du comportement animal et peut ainsi faire appel à l'expertise des éthologues spécialisés en bien-être animal de la Société Française pour l'Etude du Comportement Animal (SFECA), de l'association Ethosph'R et du Bureau d'Etude AKONGO.

Le GRAAL est à ce jour l'unique association française à organiser la retraite des animaux de laboratoire toutes espèces confondues. **Entre 2005 et 2017, le GRAAL a contribué au placement de 2.500 animaux et a travaillé avec 70 unités de recherche publiques et privées.** Le GRAAL salue ici les laboratoires et instituts professionnels qui lui ont fait confiance pour mener à bien cette mission de service public.

L'action organisée par le GRAAL au plan national conduit à ajouter un 4ème R à la règle des 3R définie par RUSSEL et BURCH en 1959 qui se décline désormais en :

- "Replace" - Remplacer
- "Reduce" - Réduire
- "Refine" - Raffiner et
- "Rehome" - Retraiter

Vos contacts au GRAAL :

Marie-Françoise LHEUREUX, présidente fondatrice - 07 67 57 60 24

✉ marie-francoise.lheureux@graal-defenseanimale.org

Amélie ROMAIN, responsable du pôle Réhabilitation - 06 63 80 04 59

✉ rehabilitation@graal-defenseanimale.org

Pictogrammes et abréviations

Ce guide décrit de façon détaillée la marche à suivre pour mettre en œuvre la retraite d'un animal de laboratoire.

Le principe de base d'une retraite animale est identique pour toutes les espèces. Cependant, quelques différences peuvent apparaître selon les espèces qui concerneront les documents sanitaires, les lieux d'accueil, etc.

Les cas particuliers sont expliqués au sein du Guide dans des paragraphes spécifiques, et les espèces concernées sont signalées par les pictogrammes suivants :



Chiens, chats et furets
(carnivores domestiques)



Animaux de ferme
(bovins, ovins, porcins, caprins, volailles)



Lapins et rongeurs (souris, rats, cochons d'Inde, hamsters, gerbilles, etc.)



Chevaux
et autres équidés



Primates et autres espèces faune sauvage, oiseaux, poissons

Listes des abréviations utilisées :

- 3R : Remplacer, Réduire, Raffiner
- 4R : Remplacer, Réduire, Raffiner et Retraiter (réhabiliter)
- CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime
- DDPP : Direction Départementale de Protection des Populations
- Directive Européenne : directive 2010/63/UE et décret 2013-118 du 1^{er} février 2013
- I-CAD : Identification des Carnivores Domestiques
- IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Équitation
- ISO : International Organization for Standardization standards
- NAC : Nouveaux Animaux de Compagnie
- SBEA : Structure interne de suivi du Bien-Être des Animaux
- TRACE : TRAdE Control and Expert System

Table des matières

Préface	I
Le mot du Ministère de l'Agriculture	III
Le mot du SIMV	IV
Le mot de l'AFSTAL	V
Le mot du GIRCOR	VI
Le mot d'Éthosph'R	VII
L'association GRAAL	VIII
Pictogrammes et abréviations	XI
Partie 1 : La retraite d'un animal de laboratoire	1
Historique et objectifs	1
Cadre juridique de la retraite	3
Espèces concernées	3
Responsabilité et mise en œuvre	5
Pourquoi organiser la retraite avec une tierce partie ? Rôle du GRAAL	5
Partie 2. Déroulement d'une retraite	9
Placement sous contrat	10
Principaux engagements du GRAAL	10
Liste des documents obligatoires	12
Fiche de traçabilité	13
Certificat vétérinaire de bonne santé	14
Demande d'autorisation de placement à la DDPP	15
Document de cession – Transfert de propriété	16
Partie 3. Préparation des animaux - conseils & recommandations	19
Préparation des animaux en vue de leur sortie	20
Programme de socialisation et habituation	21

Partie 4. Prise en charge des animaux	22
Chats et chiens	24
Chevaux	25
Animaux de ferme	26
Primates	27
Petits animaux (dont poissons)	28
Partie 5. Suivi de la retraite des animaux – les engagements du GRAAL	29
Partie 6. Communication - autour de la retraite	31
Témoignage - Responsable d'animalerie	32
Annexes 1. Liste des documents utiles	33
Exemple de fiche de traçabilité	34
Exemple de certificat vétérinaire de bonne santé	35
Exemple de demande d'autorisation de placement à la DDPP	36
Exemple d'autorisation de placement de la DDPP (lieu d'accueil)	37
Exemple de document de cession – Transfert de propriété	38
Annexe 2. Partenaires du GRAAL	39
Annexe 3. Revue de presse	41
Références bibliographiques	43
Crédits photographiques	44

1. La retraite d'un animal de laboratoire



Animaux utilisés

En 2015, plus d'1,9 million d'animaux ont été utilisés à des fins scientifiques dans les établissements de recherche français¹. Seuls les animaux pour lesquels les procédures expérimentales ont été terminées en 2015, sont comptabilisés. A ce chiffre, s'ajoutent

- les animaux d'élevage présents dans les établissements utilisateurs ;
- les animaux entrant dans des procédures en-dessous du seuil de contrainte, dont les animaux génétiquement altérés qui ne présentent pas de phénotype dommageable ;
- les animaux euthanasiés selon des méthodes réglementaires pour le prélèvement d'organes ou de tissus à des fins de méthodes alternatives.

Ces animaux sont en effet exclus des statistiques européennes¹.

Les **rongeurs** sont majoritairement utilisés (52,9 %, de souris et 8,2% de rats), mais de nombreuses autres espèces sont concernées (**poissons, lapins, animaux de ferme, oiseaux, chiens, chats, chevaux, primates**). Conformément au principe des 3R² (*Remplacer, Réduire, Raffiner*), certains de ces animaux sont réutilisés dans de nouvelles procédures. En 2015, sur le nombre total d'animaux utilisés, les singes écureuils, les babouins et les macaques rhésus ont été ceux les plus fréquemment réutilisés dans des procédures expérimentales (respectivement 54%, 32% et 22%) ; viennent ensuite les carnivores (13%) et les furets (10%). Les animaux

ayant été utilisés dans des procédures expérimentales "sans réveil" (5%) sont de fait exclus d'une possible réutilisation. Cela est également valable pour la majorité des animaux ayant été utilisés dans des procédures de classe sévère (10%).

Toutes espèces confondues, les procédures expérimentales de **classe légère** sont les plus nombreuses (44%). Néanmoins, **moins de 1%** des animaux ayant été utilisés dans ces procédures sont **réutilisés**. Par exemple, seuls 13% des furets, 11% des chiens, 6% des chats, 2% des lapins, et moins de 7% des animaux de ferme (chèvres, cochons, moutons) utilisés dans des procédures expérimentales légères ont été réutilisés. Pour ces animaux, une alternative à l'euthanasie - si celle-ci n'est pas d'ordre médical ou à des fins scientifiques - est autorisée et encouragée par la législation^{3,4} : la réhabilitation, ou **retraite**.

La mise à la retraite des animaux après leur utilisation à des fins scientifiques, concerne tous les animaux susceptibles de sortir des protocoles expérimentaux, sans dommages irréversibles ou risque de souffrances irrémédiables ou prolongées, dont l'état de santé le permet, et ne présentant pas de danger pour la santé publique, la santé animale ou l'environnement ; des mesures appropriées doivent également être prises pour assurer leur bien-être^{3,4}.

Les animaux reproducteurs en fin de carrière, les animaux témoins, ou encore



les animaux d'élevage qui n'entreront pas dans les unités de recherche répondant à ces critères sont également concernés.

Historique et objectifs

En France, très peu de publications ou données sont disponibles concernant la retraite des animaux de laboratoires¹. Les études publiées par Barthe⁵ (2010), Chanvin⁶ (2012) et Geloën⁷ (2014) portent sur le suivi post-expérimental de 343 animaux (289 chiens, 25 rats, 29 chats). L'association GRAAL a contribué au placement de plus de **2500 animaux** entre 2005 et 2017, en travaillant avec **70 unités de recherche publiques et privées**⁸.

En 2011, dans l'enquête menée par l'AFSTAL concernant le placement des animaux à l'issue des protocoles⁹, sur les 125 laboratoires ayant répondu, 34 d'entre eux proposaient certains de leurs animaux à l'adoption. Parmi les participants, 78 personnes souhaiteraient à titre personnel pouvoir placer des animaux après leur utilisation, en majorité pour **privilégier toute solution autre que l'euthanasie** (51 des 78 réponses en faveur) ou parce qu'ils trouvent difficile d'euthanasier des animaux, indiquant ainsi que la majorité du personnel de laboratoire s'intéresse au devenir des animaux. Le **bien-être** futur des animaux est une des principales préoccupations des participants au sondage, puisque cette réponse fut la plus fréquente (36 %) devant la confidentialité (20 %) ou la traçabilité des animaux replacés (12,8 %). L'intérêt des animaliers pour le devenir des animaux et l'impact

positif du fait d'offrir une retraite à certains d'entre eux avait déjà été souligné par Carbone¹⁰.

Aujourd'hui en France, la **réglementation encourage le placement des animaux** à l'issue des protocoles (sous réserve que ceux-ci soient en bonne santé et que leur placement ne présente pas de risque pour la santé publique, la santé animale ou l'environnement).

Offrir une retraite à des animaux en bonne santé est une **démarche éthique**, vecteur de réconciliation entre expérimentation animale et société civile. Plus qu'une marque de respect envers les animaux étudiés, domestiques ou sauvages, c'est l'implication des scientifiques aussi bien concernant le bien-être des animaux au laboratoire que pour leur devenir post-expérimental qui est mis en évidence.

Cette action s'inscrit dans la **continuité des 3R**, et peut être considérée comme un **4^{ème} R**, « **Retraite** » (et/ou « **Rehome** »).

Retraite ou réhabilitation ?

La "retraite" pour les animaux de laboratoire est un terme générique incluant :

- les animaux retraités : déjà bien socialisés à leur sortie, animaux de compagnie uniquement (ex: chat) ou vivant avec leurs congénères (ex: chèvres)
- les animaux de loisir : ils sont utilisés mais sans travail intensif (ex : chevaux montés).
- les animaux réhabilités : une préparation spécifique *pré-* et *post-*placement est nécessaire afin que ces animaux s'habituent à leur nouvel environnement (ex : chiens ou des primates à socialiser). La réhabilitation est conditionnelle à l'état des animaux.

Retraités ou réhabilités, ils profitent avant tout d'une vie après le laboratoire !

Cadre réglementaire

Au plan national, la démarche est encadrée le décret 2013-118 du 1^{er} février 2013 et par l'article R. 214-112 du Code Rural. La retraite des animaux de laboratoire est autorisée par la directive européenne 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (point 26 du préambule, articles 19, 27, 29 à 31).

Le placement ou la mise en liberté d'animaux utilisés ou destinés à être utilisés dans des procédures expérimentales, dans un habitat approprié adapté à l'espèce, peuvent être autorisés par le préfet du département du lieu de ce placement ou de cette mise en liberté, sous réserve que :

- l'état de santé de l'animal, certifié par un vétérinaire, le permette ;
- il n'existe aucun danger pour la santé publique, la santé animale et l'environnement ;
- des mesures appropriées aient été prises pour préserver son bien-être.

Ainsi, quelle que soit l'espèce, les animaux issus de protocoles dont la gravité est évaluée à légère ou modérée, les animaux témoins ou surnuméraires peuvent être

candidats à un placement. Les animaux reproducteurs et les animaux d'élevage réformés avant leur entrée en laboratoire sont également concernés.



Espèces concernées

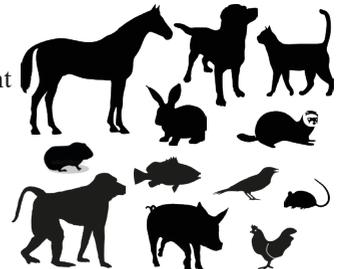
En France, les espèces concernées sont celles visées par la réglementation sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, et concerne les animaux vertébrés et les céphalopodes. Les animaux les plus souvent concernés sont les animaux de compagnie (chiens, chats, furets, lapins, rongeurs, poissons, oiseaux), les équidés, les animaux de ferme (cochons, moutons, chèvres, canards, volailles) et la faune sauvage (primates).

La mise à la retraite des animaux de laboratoire doit être envisagée lorsque :

- l'euthanasie n'est pas requise pour des raisons scientifiques ou réglementaires. - ils ne seront pas réutilisés dans d'autres protocoles.
- il n'est pas utile ou nécessaire de les conserver dans l'établissement.

Les animaux pour lesquels une retraite est envisagée doivent répondre aux critères suivants :

- ✓ Être en bonne santé
- ✓ Ne pas présenter de risque pour l'environnement
- ✓ Ne pas être porteurs de maladie transmissible aux hommes ou aux congénères
- ✓ Être socialisés et avoir un comportement compatible avec une adoption / un relâcher





Leur offrir une retraite

Pour qui, pourquoi, comment ?

- ☑ Implication commune : équipe, vétérinaire, SBEA
- ☑ Réduire, Raffiner, Remplacer et Réhabiliter
- ☑ Aide des Associations GRAAL & White Rabbit
- ☑ Perception positive de la société civile

Vétérinaire : un avis déterminant

Le placement des animaux de laboratoire est une **démarche volontaire**.

Cette démarche est validée au cas par cas, sous l'impulsion de la SBEA et du vétérinaire qui fournit un certificat de bonne santé des animaux concernés, conforme aux prescriptions de l'article R 214-112 du CRPM.

La sélection des animaux à placer doit être basée sur l'évaluation de leur santé physique et psychologique. Cette évaluation doit être réalisée par un vétérinaire et une personne formée à l'évaluation comportementale.

Le certificat vétérinaire de bonne santé (CVBS) délivré est déterminant pour obtenir l'autorisation de placement

Pour offrir une nouvelle vie aux animaux, l'association GRAAL accompagne les laboratoires volontaires s'engageant à :

- Ne pas intensifier le recours à l'utilisation d'animaux que pourrait éventuellement faciliter la mise à la retraite des animaux.
- Participer aux coûts de la retraite
- Fournir un résumé de l'étude réalisée (pour le grand public)
- Ne pas promouvoir son image (en tant qu'objectif exclusif)



Offrir une retraite à ces animaux qui ont déjà tant donné à l'homme est une démarche à la fois éthique, responsable et citoyenne.

Responsabilité et mise en œuvre

Cette démarche étant non contraignante, c'est à l'équipe de recherche (techniciens et chercheurs), avec la SBEA et le vétérinaire, d'évaluer cette possibilité, dans le cas où les animaux répondent aux critères définis par le décret 2013-118.

Le devenir d'un animal au terme de son utilisation à des fins scientifiques est dans le champ de l'évaluation éthique. La mise à la retraite des animaux doit donc envisagée dès la conception des projets d'étude. Elle peut aussi être proposée par des responsables au niveau de l'établissement, indépendamment des projets d'étude. Néanmoins, la décision finale de mise à la retraite des animaux sera prise à la fin de la procédure, après avis du vétérinaire.

Le vétérinaire a un rôle essentiel dans cette démarche : c'est à lui d'évaluer l'état de santé des animaux, et de rédiger le certificat de bonne santé nécessaire à toute demande d'autorisation de placement. En sus d'une évaluation physique, l'état psychologique des animaux doit être pris en compte. Il est conseillé de réaliser cette analyse par une personne formée à l'évaluation comportementale, qui peut être une personne autre que le vétérinaire.

Toute décision doit être approuvée par le responsable de l'établissement. S'il n'existe pas de procédure interne concernant la mise à la retraite d'animaux, le responsable doit être tenu informé et valider les étapes. Il est également indispensable de vérifier que l'établissement qui envisage la mise à la retraite d'un animal en est bien le propriétaire.

Un suivi régulier des animaux ainsi

qu'une communication fluide entre l'équipe de recherche, les membres de la SBEA, le vétérinaire et le responsable d'établissement permettront une mise en œuvre efficace de la retraite.

Organiser la retraite avec une tierce partie

Les unités de recherche peuvent offrir une retraite à leurs animaux sans le soutien d'une tierce partie, mais il peut s'avérer difficile d'entamer les démarches nécessaires. Savoir à qui s'adresser, quelles sont les démarches administratives à effectuer ou s'assurer de la confidentialité et de la sécurité du laboratoire peuvent être autant d'obstacles à la mise en œuvre.

La démarche menée par l'association GRAAL est motivée par la volonté de faciliter la sortie des animaux, en apportant des solutions concrètes de placement aux laboratoires volontaires. Grâce à un réseau de structures d'accueil, en développement continu, aujourd'hui l'association GRAAL est capable de prendre en charge la retraite pour de nombreuses espèces. Toutes les structures d'accueil sont rigoureusement sélectionnées, afin d'assurer le bien-être des animaux placés. A cela s'ajoute l'association White Rabbit, créée en 2014 à l'origine pour prendre en charge les lapins issus de laboratoire, qui s'occupe maintenant plus généralement de l'accueil des rongeurs. Ces deux associations travaillent en partenariat afin de mener à bien le plus grand nombre de placements d'animaux.



Les engagements de l'association GRAAL

- ✓ Plus de 10 ans d'expérience
- ✓ Coordination de la démarche
- ✓ Traçabilité & Confidentialité
- ✓ Suivi des animaux

Depuis 2005, le GRAAL a structuré son action et sélectionné des structures d'accueil respectant la réglementation en vigueur et garantissant le bien-être animal, et apporte son expertise aux unités de recherche en proposant :

- La **retraite de toute espèce** (chats, chiens, équidés, lagomorphes, primates, animaux de ferme, oiseaux, rongeurs, poissons, etc.).
- Un **contrat personnalisé** garantissant la bonne mise en œuvre de la procédure, dans un esprit de confiance et de confidentialité, ainsi qu'un haut niveau de traçabilité.
- Une **équipe d'experts** en charge de l'action de retraite et de socialisation.
- Des **lieux d'accueil** adaptés partout en France
- Une **communication** auprès du grand public.

Au début de la démarche, quelques dizaines d'animaux seulement étaient confiés chaque année au GRAAL. Aujourd'hui, le GRAAL place en moyenne 400 animaux par an.

70

Laboratoires
partenaires



2500

Animaux
réhabilités



100

Refuges
partenaires



La retraite des animaux *de laboratoire*



Rôle des **laboratoires**

- Anticiper les sorties
- Impliquer les techniciens
- Préparer les animaux
- Enrichissements (hébergements)
- Procédures administratives
- Financements

Points clés

- ✓ Pas de souffrance
- ✓ Bonne santé
- ✓ Pas de risque : congénères, hommes, environnement
- ✓ Sociabilisation adéquate

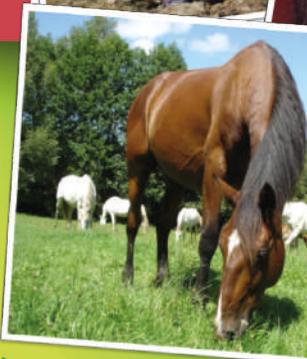
Toutes les espèces sont concernées



Rôle des **éthologues**

- Suivi pré- et post- retraite
- Processus de socialisation
- Evaluation du bien-être des animaux
laboratoire / nouvel environnement

Démarche éthique & bien-être travail



Bien-être animal

Une démarche coopérative

Rôle du **GRAAL**



- Coordination entre unités de recherche et lieux d'accueil
- Procédures administratives
- Confidentialité
- Choix des lieux d'accueil
- Suivi des animaux
- Solutions personnalisées
- Communication



Rôle des **refuges et adoptants**



- Lieux d'accueil adéquats
- Suivi des animaux
- Bien-être des animaux
- Retours sur les adoptions
- Promotion de la démarche

Gestion de projet

Accueil et pédagogie



2. Déroulement d'une retraite



Toute retraite est fondée sur le **volontariat des laboratoires**, qui initie la procédure en contactant le GRAAL, après avoir sélectionné les animaux concernés (décision conjointe des chercheurs, techniciens animaliers, vétérinaire, SBEA) et après validation du projet de retraite par le responsable d'établissement.

Les sorties d'animaux se font en toute transparence et en **toute légalité**. Sur la base d'un contrat de cession mis en place avec l'unité de recherche, le GRAAL accompagne le laboratoire dans ses démarches administratives et sélectionne un lieu d'accueil adéquat.

1. Le laboratoire prend contact avec le GRAAL le plus en amont possible (anticipation des sorties), en indiquant le nombre d'animaux à placer, leurs caractéristiques (espèce, âge, état sanitaire, bilan comportemental, etc.) et la date de sortie prévisionnelle souhaitée.

2. Le GRAAL prend contact avec ses partenaires - structures d'accueil susceptibles d'accueillir les animaux. La

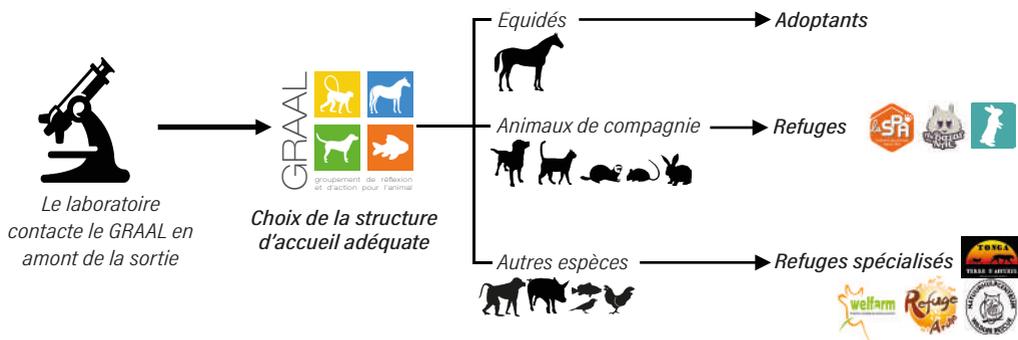
réponse de celles-ci dépend des places disponibles à la période demandée.

3. En parallèle, le laboratoire établit un certificat vétérinaire de bonne santé (CVBS) des animaux concernés.

4. Dès que le/les lieu(x) d'accueil sont définis, le laboratoire effectue une demande d'autorisation de placement auprès de la DDPP inspectant le laboratoire (donc lieu de départ), et auprès de la DDPP dont la future structure d'accueil des animaux dépend (DDPP du lieu d'accueil).

5. Le laboratoire, le GRAAL et le lieu d'accueil définissent une date de sortie.

Dès la prise en charge de l'animal, le GRAAL s'engage à assurer la traçabilité du processus de réhabilitation et à donner des nouvelles régulières des animaux placés aux unités de recherche. Un suivi des animaux (évaluation pré- et post-retraite) est réalisé avec nos partenaires afin de s'assurer de l'adaptation des animaux à leur nouveau mode de vie.

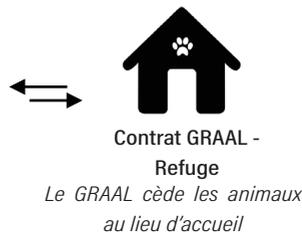
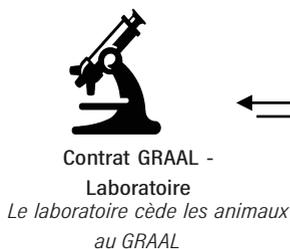


Un placement, deux contrats

Lors de chaque placement, le GRAAL, étant l'interface entre le laboratoire et la structure d'accueil, s'engage par contrat à la fois auprès du laboratoire et auprès de la structure d'accueil qui prendra en charge les animaux. Le GRAAL n'est pas une structure d'accueil, et ne peut pas accueillir directement des animaux. L'association travaille en partenariat avec différentes structures (refuges SPA, centres équestres, parcs animaliers, etc.) qui accueilleront les animaux.

Pour chaque placement, **deux contrats sont ainsi mis en place : l'un entre le laboratoire et le GRAAL, l'autre entre le GRAAL et la structure d'accueil.**

Cette procédure garantit la confidentialité des informations liées au laboratoire vis-à-vis du lieu d'accueil : le GRAAL devient propriétaire des animaux, charge à lui de céder ces derniers à des structures d'accueil présélectionnées pour leur sérieux et leur pérennité. Lors de toute sortie d'animaux, un contrat en cours de validité doit au préalable avoir été signé entre le GRAAL et le laboratoire partenaire.



Principaux engagements du GRAAL

Le GRAAL s'engage auprès de ses partenaires à (*liste non exhaustive*):

- Ne pas faire commerce des animaux qu'il prend en charge, ne pas les réintroduire dans d'autres protocoles expérimentaux, et introduire ces dispositions dans le contrat de placement ou de cession avec la structure d'accueil.
- Sélectionner des structures d'accueil respectant la réglementation en vigueur en matière de bien-être animal.
- Répondre à toute demande d'information de la Préfecture ou de la DDPP sur le devenir des animaux cédés.
- Rester en contact avec la structure d'accueil pendant le séjour des animaux.
- Offrir un droit de retour aux animaux durant toute la période pendant laquelle le GRAAL en conserve la propriété.
- Ne pas divulguer l'identité du laboratoire cédant à la structure d'accueil, ou à toute autre personne extérieure au contrat.

Fort de son expertise, le GRAAL peut adapter chaque contrat afin de répondre à certains besoins spécifiques du laboratoire partenaire.



La fiche de traçabilité dossier individuel de l'animal



- ✓ Informations médicales et sanitaires
- ✓ Informations comportementales
- ✓ Types d'études auxquels l'animal a participé
- ✓ A transmettre au GRAAL dès que possible

Rongeurs et poissons :
"en lot"

*Une seule fiche de traçabilité
par groupe d'animaux*



Autres espèces :
identification individuelle

*Une fiche de traçabilité
par animal*



Le laboratoire complète pour chaque animal (ou lot) une fiche de traçabilité indiquant:

- **Espèce, race, sexe, date de naissance, n° identification** (si marquage individuel).
- **Suivi sanitaire** (types et dates de vaccins, stérilisation, antécédents médicaux, etc.).
- **Évaluation comportementale** (socialisation avec les congénères et l'homme).
- **Conditions de vie au laboratoire** (cage individuelle, vie en groupe, etc.).
- **Régime alimentaire** (prévoir de quoi faire la transition).
- **Type de protocoles** dans lesquels l'animal a été impliqué.
- **Toute information utile** comportementale, sanitaire ou zootechnique.

Évaluation comportementale

Le bien-être et la capacité des animaux à s'adapter à de nouvelles conditions de vie doivent être évalués avant d'autoriser la sortie des animaux. L'avis d'une personne compétente, formée à l'évaluation comportementale, est recommandé, et la sélection des animaux doit être discutée avec la SBEA et le vétérinaire délivrant le CVBS.



L'âge ou certaines pathologies (cécité, maladie cardio-vasculaire, stéréotypies, etc.) ne constituent pas *de facto* un facteur limitant à la retraite. Le niveau des pathologies ainsi que leur impact sur le bien-être des animaux doivent être discutés. En cas de placement, les lieux d'accueil seront choisis en tenant compte de ces spécificités.

L'établissement doit disposer d'un programme de socialisation adapté pour préparer les animaux à leur sortie. La socialisation est discutée dans la partie 3 du Guide.



Le certificat vétérinaire de bonne santé (CVBS) sésame de sortie



- ✓ Etat de santé physique et psychologique
- ✓ Prophylaxie
- ✓ Aptitude à devenir des animaux de compagnie
- ✓ Intégration dans des groupes sociaux

Avant d'envisager une retraite, le laboratoire doit impérativement s'assurer du bon état clinique et sanitaire des animaux et de leur aptitude à devenir des animaux de compagnie, pouvant être confiés à des particuliers ou être intégrés dans des groupes sociaux déjà existants.

Le vétérinaire établit un certificat conforme aux prescriptions de l'article R 214-112 du CRPM, attestant

- Que l'état de santé de l'animal permet sa retraite
- Que des mesures appropriées ont été prises pour préserver son bien-être
- Qu'il n'existe aucun danger pour la santé humaine, animale et l'environnement



Stérilisation des animaux

Concernant les carnivores domestiques, les animaux retraités sont stérilisés avant leur accueil par leurs adoptants définitifs. Dans la mesure du possible, les laboratoires doivent stériliser les animaux avant leur sortie. Cependant, l'absence de possibilité de stérilisation au laboratoire ne doit pas être un frein à la retraite.

Sérologie et prophylaxie sanitaire

Selon le type de protocole auquel les animaux ont participé, réaliser des sérologies spécifiques peut être nécessaire pour l'établissement du CVBS : les aspects sanitaires doivent être étudiés par un vétérinaire compétent en animaux de laboratoire..



Chats : les refuges demandent un test de dépistage FIV-FELV afin d'accueillir les animaux sans passer par une mise en quarantaine. Pour les animaux importés, préciser s'ils entrent dans le cadre de la dérogation à la vaccination contre la rage.



Animaux de ferme : les animaux de ferme retraités sont soumis aux mêmes règles de traçabilité, d'identification, de prophylaxie sanitaire que les animaux de rente.



Primates : la liste des sérologies obligatoire est disponible en Annexe.

Demande d'autorisation de placement à la DDPP

- ✓ Auprès de la DDPP de départ et de destination
- ✓ Certificat vétérinaire de bonne santé (daté et signé)
- ✓ Coordonnées de l'établissement d'accueil des animaux
- ✓ Origine des animaux

Tout placement en provenance d'un établissement scientifique (quels que soient l'espèce et le lieu) doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la DDPP de départ et de destination (art. R. 214-112). La demande doit être faite auprès de la DDPP inspectant le laboratoire qui se met en rapport avec la DDPP d'accueil des animaux. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat vétérinaire conforme aux trois points exigés par l'article.

Délai d'autorisation

Il faut compter un délai d'accord d'**une semaine à un mois** pour l'obtention de l'autorisation. Pour faciliter le traitement du dossier, le responsable des inspections animales peut être joint par téléphone. Une copie de cette autorisation doit être communiquée au GRAAL.

Animaux retraités hors France

Le GRAAL travaille majoritairement avec des refuges situés sur le territoire national. Néanmoins, certaines retraites sont organisées avec d'autres pays d'Europe. En sus des documents obligatoires pour toute retraite, il faut également prévoir :

- un document TRACE (autorisation passage douane)
- un certificat d'échange intracommunautaire (pour les pays UE)

Les démarches administratives nécessitent d'être effectuées dans le pays exportateur (la France) et le pays importateur. Cela induit en général un délai de traitement supplémentaire et donc un accroissement de la durée des procédures.

Animaux relâchés en milieu naturel

Les relâchers en milieu naturel peuvent être envisagés pour certaines espèces. En sus de l'autorisation auprès de la DDPP, la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) doit être saisie, ainsi que l'ONCFS pour la mise en œuvre. Informations à transmettre : liste et origine des individus, études réalisées et destination des relâchés.



Document de cession transfert de propriété



- ☑ Transfert de propriété au profit du GRAAL
- ☑ Liste des animaux cédés et date de transfert
- ☑ Indiquer le lieu d'accueil définitif
- ☑ Le GRAAL fera la cession auprès de la structure d'accueil

Le transfert de propriété des animaux s'opère du laboratoire au profit du GRAAL. Le GRAAL se chargera de céder à son tour les animaux au profit de la structure d'accueil préalablement sélectionnée. Le transfert de propriété est réalisé au moment de la remise de l'animal à la structure d'accueil. Dès la cession de l'animal, les structures d'accueil (le GRAAL et/ou les refuges partenaires) deviennent responsables des animaux.

Passeports - Petits carnivores

Afin de garantir la confidentialité de la provenance des animaux, le passeport des chiens, chats et furets ne doivent pas être transmis aux structures d'accueil. Les informations indiquées sur la fiche de traçabilité permettront au vétérinaire de la structure d'accueil de créer un nouveau passeport pour ces animaux.



Transfert de détention à déclarer sous I-CAD

Pour les chiens, chats, furets le transfert de détention sous I-CAD se fait le jour de la sortie des animaux, de préférence par voie électronique. Le GRAAL transmet au laboratoire son n° de SIRET ou celui de la structure d'accueil sélectionnée pour effectuer la cession. Lors de la consultation du certificat sur le site de l'I-CAD ou en version papier, ni le vétérinaire ayant effectué l'identification ni le dernier détenteur n'apparaissent.

Mise à jour des registres

Conformément à l'article 30 de la Directive, le laboratoire met à jour le registre des animaux en notifiant la retraite. Le registre assure la traçabilité de la procédure pour le laboratoire.

Le sort réservé aux animaux à l'issue de l'expérimentation :

- doit faire l'objet d'une proposition préalable incluse dans le protocole expérimental
- doit être noté dans le registre des animaux (arrêté du 1er février 2013 annexe III, article 26)

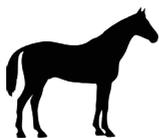
Le GRAAL et les structures d'accueil mettent à jour leurs registres internes, grâce aux fiches de traçabilité et aux fiches de cession assurant cette fonction.

Identification des animaux

L'identification des animaux doit être conforme au standard européen. Dans le cas d'importation en France, l'animal doit être enregistré dans les registres européens selon les modalités en vigueur et dans le registre français. Pour les espèces bovine, ovine, porcine, équine, canine, féline et les primates non humains, la réglementation impose une identification individuelle. Pour les animaux identifiés par puce électronique, celle-ci doit être conforme à la norme ISO et comporter 15 chiffres. Pour les autres espèces (rongeurs et poissons en particulier) le marquage individuel n'est pas obligatoire.



Carnivores et primates
Puce électronique (norme ISO)
ou
Tatouage (avant juillet 2011)



Equidés
Numéro de SIRE
et
transpondeur (IFCE)



Animaux de ferme
Identification cheptel (EDE)
Boucles à 8 chiffres
Bagues si oiseaux

Carnivore domestiques *Cas de double identification*

Les seules identifications prises en compte dans le Fichier I-CAD sont les tatouages (étrangers ou français vendus par les services d'ICAD) et les puces à 15 chiffres. I-CAD ne prend pas en compte la numérotation des laboratoires. En cas de perte ou vol, les animaux ne peuvent pas être retrouvés grâce à ce numéro de laboratoire mais seulement via le numéro de tatouage et/ou de puce. L'identification du laboratoire (puce ou tatouage non reconnu par I-CAD) peut apparaître dans les signes particuliers ou le nom de l'animal.

Il est vivement recommandé que l'identification des carnivores domestiques se fasse uniquement par puce électronique, dès leur naissance, pour les animaux nés en France. Le vétérinaire identificateur doit acheter les puces chez son fabricant, et la redevance pour l'inscription au Fichier I-CAD directement chez I-CAD.

Puce électronique hors France et/ou hors UE

Les animaux provenant d'élevage hors France sont identifiés (avant leur 1er transport) par une puce du pays en question ou de laboratoire. Ces puces peuvent être reconnues par I-CAD à condition de faire une demande spécifique de l'enregistrement de l'insert sur le fichier français. Le délai de traitement est inférieur à une semaine à compter de la réception des dossiers complets. Cette démarche doit être suffisamment anticipée par le laboratoire pour que l'enregistrement soit effectif au plus tard lors du transfert de détention de l'animal vers le GRAAL.

Le certificat sanitaire doit comporter l'identification et une mention spécifiant bien que l'animal est indemne de rage. Pour la constitution du dossier, se reporter à son espace personnel sur www.icad.fr, rubrique "Démarches et tarifs" puis "Importation".

Animaux OGM

Le laboratoire adresse une demande de déclassement d'animaux OGM (Organismes génétiquement modifiés) à la DDPP dont il dépend, qui fait suivre au Bureau Protection Animale (BPA) de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture. Le dossier doit contenir les informations suivantes : vecteur injecté, transgène, dates des tests réalisés, sérologies montrant l'absence du vecteur dans le sang, les déjections, etc. Les principales étapes concernant la retraite d'un animal OGM sont les suivantes :

- Le BPA - DGAL saisit le Haut Comité des Biotechnologies (HCB) : une commission toutes les 6 semaines.
- Le HCB réalise une expertise scientifique et formule un avis sur le risque de dissémination des vecteurs apprécié en fonction de son caractère répliquatif ou non (analyses avec des titrages, etc.).
- Le HCB peut demander de faire stériliser l'animal ou d'éviter les situations de reproduction (*ex.* : primates).
- L'avis du HCB est retourné au BPA, qui fait suivre à la DDPP qui le transmet au laboratoire.
- Le laboratoire indique au GRAAL l'avis du HCB, pour parfaite traçabilité.

Plusieurs primates et chiens dans ce cadre ont déjà pu bénéficier d'une retraite.

Animaux soumis à des radios isotopes

Il est de la responsabilité du laboratoire et plus particulièrement de la personne "radio compétente" de confirmer que les animaux sont radiologiquement "froids". Le certificat vétérinaire qui accompagne les animaux réhabilités doit mentionner l'absence de danger eu égard à ces sujets.

Animaux ayant des implants télémétriques

Selon la durée et le type de protocoles, il peut être plus traumatique pour un animal de subir un retrait des électrodes encapsulées que de les garder. Un suivi des animaux post-placement peut être nécessaire afin de s'assurer de l'absence d'effets secondaires des électrodes sur le long-terme.

Faune sauvage

Des sérologies supplémentaires peuvent être à effectuer et à inclure dans le CVBS. Dans le cas de transfert d'animaux non domestiques, d'autres documents peuvent être exigés lors de la demande d'autorisation de retraite. Dans le cas de primates ou tout animal inscrit à l'annexe I ou II de la CITES (Convention de Washington), les documents d'importation et/ou d'autorisation de détention seront à fournir.

Le GRAAL reste à la disposition des équipes de recherche pour traiter les demandes spécifiques.

3. Préparation des animaux



Quelques recommandations utiles pour aider l'équipe du GRAAL à organiser des retraites pérennes et de qualité :

A ÉVITER

✗ Délai court ou insuffisamment précisé

(ex : 10 chiens pour une sortie dans 10 jours) -> Surcoût si délai pour trouver le lieu d'accueil / obtenir les autorisations + Mauvaises conditions de travail (GRAAL)

✗ "Vider" les animaleries avant les congés

Si plusieurs laboratoires sollicitent le GRAAL en période estivale, difficultés de trouver des places et une prise en charge adaptée pour tous les animaux concernés.

✗ Grands lots ou groupes

Éviter la sortie d'un grand nombre d'animaux simultanément (ex : 100 rats en 1 mois), ou anticiper leur sortie.

✗ Modifications de procédures

Changements de paramètres en cours (nombre d'animaux à placer, zone géographique souhaitée, etc.).

✗ Pas de préparation

Animaux stressés, timides, difficultés à s'adapter à un nouvel environnement.

✗ Multiplier les contraintes

Par exemple un nombre élevé d'animaux, non stérilisés, à placer dans une zone géographique restreinte.

✗ Documents incomplets / non transmis

BONNES PRATIQUES

✓ Anticiper la sortie

Annoncer la date prévisionnelle de sortie dès l'entrée des animaux en protocole -> permet de respecter la date souhaitée, évite un surcoût d'entretien (laboratoire)

✓ Anticiper les dates de sortie

Les refuges accueillant chats et chiens sont saturés de juillet à septembre. Éviter au maximum ces périodes ou être ouverts à des zones géographiques plus étendues.

✓ Nombre d'animaux

Préparer la sortie d'un nombre raisonnable d'animaux en même temps, dans un délai clairement précisé.

✓ Informations et logistique

Tenir à jour les différents paramètres de la réhabilitation (nombre d'animaux, date prévisionnelle, répartition des animaux, etc.).

✓ Préparer les animaux à la sortie

Habituation à être manipulés, socialisation, enrichissements et stimuli variés.

✓ Limiter les contraintes d'une opération

Dans la mesure du possible, limiter les contraintes d'une opération (stérilisation des animaux en amont, répartition, etc.).

✓ Transmettre tous les documents



Préparation des animaux en vue de leur sortie

- ✓ Assurer le bien-être des animaux
- ✓ Enrichissement du milieu de vie
- ✓ Programme de socialisation
- ✓ Intégration facilitée dans le nouvel environnement

L'assurance du bien-être des animaux une fois retraités est l'un des enjeux majeurs du processus de placement. Le passage d'un hébergement en élevage ou en animalerie de recherche à un environnement totalement nouveau et inconnu nécessite une période d'adaptation des animaux.

Directive européenne - Annexe II - point 3.4b

Tous les animaux doivent disposer d'un espace suffisant présentant une complexité adéquate pour leur permettre d'exprimer un large répertoire de comportements normaux. Ils doivent disposer d'un certain degré de contrôle sur leur environnement et d'une certaine liberté de choix afin d'éviter les comportements induits par le stress. Les établissements veillent à mettre en place des techniques d'enrichissement appropriées qui élargissent la gamme d'activités possibles des animaux et développent leurs capacités d'adaptation, en encourageant notamment l'exercice physique, l'exploration, la manipulation et les activités cognitives, en fonction des espèces. L'enrichissement environnemental dans les compartiments doit être adapté aux besoins spécifiques et individuels des animaux concernés. Les stratégies d'enrichissement dans les établissements doivent être régulièrement revues et mises à jour.

Enrichissement du milieu de vie

Les interactions avec les congénères, les interactions positives avec les animaliers, les périodes de jeux, le training par renforcement positif, sont autant de facteurs ayant un effet positif sur le bien-être des animaux²¹. L'aménagement des animaleries, cages et enclos fait partie intégrante du programme d'enrichissement. L'habituation à un milieu de vie proche de celui de celui des animaux après le laboratoire est particulièrement important. Les chiens peuvent par exemple avoir été habitués à monter et descendre les escaliers, à des bruits et odeurs variées, à avoir un accès extérieur.





Programmes de socialisation et habituation



- ✓ Formation de l'équipe a l'évaluation du bien-être
- ✓ Réduction des pathologies du comportement
- ✓ Rôle de la SBEA et de l'équipe
- ✓ Communication positive grand public

Ces programmes sont déterminants pour la sélection des animaux à placer. Cette sélection doit être basée sur l'évaluation d'une personne compétente, formée à l'évaluation comportementale (éthologue, vétérinaire, membre de la SBEA ou autre). Ces évaluations doivent être discutées avec le vétérinaire référent afin d'analyser la santé physique et psychologique des individus.

Programme de socialisation

La socialisation adéquate des animaux concernés est un facteur clé dans le succès d'un placement. Une socialisation préparée en amont facilite l'intégration de l'animal dans son nouvel environnement et diminue le stress induit par le transfert, que ce soit dans sa famille d'adoption (animaux de compagnie^{5-7,11,12}) ou dans son nouveau groupe social (faune sauvage).



Les programmes d'enrichissement et de socialisation doivent être mis en place en concertation avec la SBEA, dont le rôle est de conseiller le personnel en charge des animaux sur des questions relatives à leur bien-être (acquisition, hébergement, soins et utilisation des animaux) mais également de les informer sur les programmes de placement des animaux, y compris quant à la nécessité de socialiser les animaux à placer. Un suivi des animaux après le placement - évaluation du bien-être physique et social des animaux réhabilités - permet de s'assurer que des animaux issus de laboratoire peuvent évoluer dans des groupes sociaux tout à fait fonctionnels .

Pathologies du comportement

Certains animaux confinés peuvent présenter des pathologies du comportement. La complexification du milieu de vie (incluant la socialisation) peut diminuer la présence de ces symptômes²⁰⁻²³.



Dans l'optique d'une retraite des animaux, il sera alors important de déterminer s'il s'agit de troubles légers ou invalidants pour l'avenir. Pour les animaux de compagnie, l'attention soutenue et la patience dont savent faire preuve de bons adoptants pourront suffire à faire disparaître ces problèmes et permettre à l'animal de retrouver son équilibre.



4. Prise en charge des animaux

Au fil des ans, le GRAAL a développé un réseau national de partenaires de qualité et de confiance pour la prise en charge des animaux confiés par les laboratoires. Ces animaux sont placés dans des structures d'accueil appropriées, en fonction de l'espèce concernée : refuges, fermes pédagogiques et adoptants particuliers pour les animaux domestiques, sanctuaires ou parcs zoologiques pour les animaux sauvages.

Au vu du nombre croissant d'animaux à placer chaque année et à la diversité des espèces, afin d'inscrire cette action dans une démarche pérenne, le GRAAL recherche constamment de nouveaux partenaires.

Chiens et chats

En 2017, ce sont près de 100 partenaires répartis sur le territoire national qui sont aptes à accueillir des chiens et des chats. Le GRAAL travaille avec des refuges membres de la confédération nationale des SPA de France (CNSPA), et des refuges totalement indépendants, en signant un contrat spécifiquement avec chacun d'entre eux. En 2016, le GRAAL et la Société Protectrice des Animaux (SPA) ont conclu un partenariat pour unir leurs forces et faire progresser ensemble la prise en charge des animaux issus des protocoles de recherche. La SPA s'engage par cet accord à favoriser l'accueil dans ses 62 refuges des chiens et chats que le GRAAL prend en charge au terme de

protocoles expérimentaux. Parfaitement suivis par les équipes de La SPA, ces animaux ont ainsi une chance d'avoir accès à une nouvelle vie dans une famille chaleureuse et responsable.

Tous ces refuges étant par ailleurs très sollicités, et afin d'assurer une prise en charge adéquate par le personnel et une adoption rapide, les placements de chiens et de chats ne doivent pas se faire en période estivale.

Chevaux

A la différence des chiens et chats, il existe peu de structures équestres pouvant accueillir les chevaux avant leur adoption. Entre 2015 et 2017, le GRAAL a mis en place un programme de placement de chevaux pour un laboratoire français. Une démarche volontaire du laboratoire associée à une action quotidienne du GRAAL (recherche et sélection des adoptants, suivi des placements et gestion du réseau de bénévoles effectuant les visites de contrôles) ont ainsi permis le placement de 110 chevaux. En sus de ce programme, qui prend fin en 2018, d'autres équidés peuvent être confiés au GRAAL chaque année afin d'organiser leur retraite. Les modalités de placement sont discutées au cas par cas avec les unités de recherche concernées : lieu d'accueil envisagé, nombre de chevaux, visibilité des animaux (chevaux encore au laboratoire ou en pension), gestion des adoptions, suivi des adoptions, participation financière

du laboratoire (transport), transfert de propriété des animaux, et toute autre information utile. Le GRAAL dispose d'un réseau de bénévoles pouvant effectuer des visites de contrôle pour assurer le suivi des placements.

Animaux de ferme

Bien que peu d'animaux aient été encore accueillis, plusieurs refuges spécialisés sont disponibles (telle que la Ferme de la Hardonnerie, WELFARM) pour accueillir des ovins, caprins, des cochons et des volailles. Le nombre d'animaux, leur âge, la dynamique du groupe, sont autant d'éléments à prendre en compte. Par exemple, un groupe de cochons femelles sera plus facile à gérer que 6 cochons mâles jeunes adultes et vivants séparément au laboratoire.

Primates

Plus de 70 primates ont été accueillis notamment par des zoos et/ou refuges spécialisés partenaires du GRAAL :

- Tonga Terre d'Accueil (Loire)
- Refuge de l'Arche (Mayenne)
- Natuurhulp Centrum (Belgique)

Chaque animal nécessitant une prise en charge spécifique, et étant mis à la retraite à l'âge de 10 ans en moyenne, ces différents lieux d'accueil sont néanmoins aujourd'hui à saturation. Pour autant, le nombre de primates pouvant bénéficier d'une retraite chaque année est évaluée à une petite dizaine par les laboratoires.

Le projet "Volière primates", initié par le GRAAL en 2017 va permettre une prise en

charge pérenne de ces animaux, grâce à la construction de volières dédiées, dont les aménagements répondent aux besoins spécifiques de ces animaux et sont financées par les laboratoires. Il s'agit de consolider les partenariats existants, et travailler avec de nouveaux zoos ou refuges ayant la volonté de rejoindre la démarche. Ces projets sont actuellement en cours de développement.



Petits animaux

Les rats, souris, cochons d'Inde, autres rongeurs, furets et lapins peuvent être accueillis soit par les refuges chats et chiens partenaires du GRAAL, soit par des associations spécialisées telles que La Ferme de Doudou (cochons d'Inde et lapins). La prise en charge peut également être réalisée en partenariat avec l'association White Rabbit, créée en 2014 pour prendre en charge les lapins et petits animaux de laboratoires. Ces animaux sont accueillis par des familles d'accueil de l'association ou directement adoptés. Des petits groupes d'animaux (moins de 20) facilitent la prise en charge par les lieux d'accueil.

Poissons

Les poissons étant largement utilisés leur placement doit également être envisagé. Plusieurs aquariums en France (privés et publics) sont d'ailleurs en mesure d'en accueillir.



Les refuges partenaires du GRAAL, acteurs directs de la démarche

- ✓ Sur tout le territoire français
- ✓ Plus de 100 refuges animaux domestiques
- ✓ Des refuges dédiés faune sauvage
- ✓ Adoptants partout en France

Les lieux d'accueil sélectionnés par le GRAAL assurent des conditions d'hébergement adaptées aux besoins des animaux et notamment :



- Qualité et pérennité des infrastructures
- Conformité contrôles vétérinaires DDPP
- Compétence et motivation des équipes
- Sélection rigoureuse des adoptants
- Suivi des animaux après adoption
- Positionnement non radical
- Confidentialité et respect des engagements



Les refuges ne gardent pas de places disponibles tout au long de l'année pour le GRAAL (excepté pour les primates).

Afin de faciliter les opérations, les laboratoires doivent anticiper les sorties d'animaux et en informer le GRAAL dès que possible.

Les refuges signent un contrat de partenariat avec le GRAAL, encadrant (entre autres) :

- la confidentialité des parties
- le suivi post-adoption
- la communication autour des actions

Dix chiens de laboratoire attendent une famille à la SPA d'Aix





La retraite des chevaux

une action unique



- ✓ Utilisés en médecine humaine ou vétérinaire
- ✓ Laboratoires de recherche et écoles vétérinaires
- ✓ Refuges spécialisés ou adoptants particuliers
- ✓ Destinée : chevaux de loisirs ou de compagnie

Depuis 2005, l'association GRAAL a placé près de 120 chevaux auprès de propriétaires particuliers, dont 110 grâce à un programme de partenariat avec une unité de recherche spécifique. Ce programme ambitieux touche à sa fin en 2018.

Au cours de ces années, le GRAAL a développé un réseau de bénévoles spécialistes du monde équin sur le territoire national, afin d'assurer le suivi des animaux placés, mais travaille à développer des partenariats avec d'autres associations et structures d'accueil pouvant accueillir quelques équidés pour assurer une prise en charge rapide.

Conditions de placement et d'adoption requises par le GRAAL

- *Respect de la réglementation en vigueur*
- *Accès quotidien à une pâture*
- *Contacts quotidiens avec des congénères*
- *Utilisation en tant que chevaux de loisir ou de compagnie*
- *Évaluation des connaissances des adoptants (particuliers ou professionnels)*



Une démarche volontaire du laboratoire, se traduisant par une implication financière et humaine, associée à une coordination des actions par le GRAAL, qui a développé un réseau de bénévoles spécialistes du monde équin sur le territoire national sont essentiels à la réussite de ces placements.



Les animaux de ferme caprins, ovins, porcins, volailles

- ✓ Oiseaux (canards, volailles), cochons, chèvres, moutons
- ✓ Partenariat GRAAL - INRA
- ✓ Développement du réseau de lieux d'accueil
- ✓ Refuges spécialisés, fermes pédagogiques ou particuliers

Les moutons, chèvres, cochons, oies, canards, volailles peuvent être pris en charge à la fin des protocoles. Depuis la note de service INRA en 2017, les animaux utilisés par les différentes équipes peuvent être confiés au GRAAL pour organiser leur retraite.



- Animaux placés en refuges à long terme ou adoptés par des particuliers (avec contrat et suivi)
- Bovins : passeport, carte sanitaire et deux boucles correspondantes apposées sur l'animal
- Ovins, caprins, porcins : document de circulation et deux boucles correspondantes apposées sur l'animal

Les animaux de ferme retraités sont soumis aux mêmes règles de traçabilité, d'identification, de prophylaxie sanitaire que les animaux de rente.

Plusieurs lieux d'accueil en France sont prêts à accueillir des animaux de ferme retraités des laboratoires, dont la Ferme de la Hardonnerie (WELFARM). Comme pour les autres espèces, le bien-être des animaux et leur suivi sont des éléments essentiels dans le choix des refuges partenaires.





Un accueil dédié pour les primates de laboratoire



- ✓ Assurer la pérennité du programme
- ✓ Prise en charge spécifique et partage des coûts
- ✓ Suivi des animaux et évaluation du bien-être
- ✓ Promotion de la démarche auprès du grand public

Pus de 70 primates ont déjà ont retraités des laboratoires français et européens. Afin de pallier les difficultés de prise en charge, un projet de volières dédiées à l'accueil de ces animaux est en cours de développement

- ✓ **Bien-être des animaux**
- ✓ **Engagement des chercheurs**
- ✓ **Pédagogie grand public**



Animaux concernés

- Macaques (*Macaca fascicularis*, *M. mulatta*)
- Babouins, ouistitis, saïmiris
- 35 à 50 animaux sur 5 ans
- Créer des groupes stables de 3 à 5 individus

1er lieu d'accueil : Refuge-Zoo La Tanière (28)

- Site de 20 Ha, à la fois parc zoologique et refuge, ouvert au public
- Zone de quarantaine avec agrément BALAI
- Plusieurs enclos et îlots réservés pour les primates accueillis dès 2018-2019
- Aménagements flexibles, programmes de resocialisation



Ce projet unique est le résultat de la coopération entre les différents partenaires (*Chercheurs, GRAAL, GIRCOR, lieux d'accueil, éthologues*) impliqués dans la retraite des animaux de laboratoire, occasion exceptionnelle d'informer le grand public.

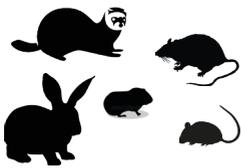




Les petits animaux

rongeurs, furets, lapins, poissons

- ☑ Rongeurs, lapins, poissons : > 80% des animaux utilisés
- ☑ Émergence des NAC dans les foyers français
- ☑ Modification positive de la perception de ces animaux
- ☑ Promotion de la démarche auprès du grand public



Les rats, souris, cochons d'Inde et autres rongeurs, mais également les lapins et les furets sont accueillis :

- par les refuges type SPA
- par les refuges spécialisés
- par l'association White Rabbit



Les poissons sont pris en charge soit par des aquariums publics (zoos, etc.) soit par des particuliers



L'anticipation est un **facteur clé de la réussite** des placements. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de grands nombres d'animaux.

Rôle de l'Association White Rabbit

«L'association White Rabbit, créée en 2014, s'engage à proposer des solutions concrètes pour les petits animaux de laboratoire candidats au placement. Les animaux cédés par les laboratoires ou par le GRAAL à l'association sont placés en accueil chez des bénévoles qui se chargent de les préparer, progressivement et le mieux possible, à la vie qui les attend chez leurs futurs adoptants : transition alimentaire, socialisation, adaptation à l'environnement domestique, éducation, etc.

Une sélection minutieuse des adoptants vise ensuite à effectuer des placements en adéquation avec le caractère et les besoins de chaque animal réhabilité, afin de lui assurer de manière pérenne une qualité de vie optimale (habitat adapté, vie au sein du foyer, alimentation naturelle, respect des instincts sociaux, etc.), ainsi qu'à établir les bases d'un suivi post-adoption à vie.»



Retrouvez les contacts de White Rabbit à l'Annexe 2.

5. Suivi de la retraite des animaux

Traçabilité

Le GRAAL s'engage à assurer la traçabilité et l'auditabilité du processus de retraite, dès la prise en charge de l'animal auprès du laboratoire. Ces informations pourront être transmises au laboratoire à sa demande. Le laboratoire peut également, s'il le souhaite, entrer en contact direct avec la structure d'accueil, le GRAAL s'engageant à favoriser l'exercice d'un droit de visite pendant le séjour de l'animal au sein de la structure d'accueil.

Le GRAAL s'engage à répondre à toute demande d'information de la Préfecture ou de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Accompagnement des futurs adoptants

Afin d'accompagner toute personne désirant accueillir un chien ou un chat issu de laboratoire, les éthologues partenaires du GRAAL ont réalisé des « Guides-Conseil ». Ces livrets imprimés sont remis gratuitement aux adoptants au moment de l'adoption en refuge et sont également disponibles en libre téléchargement sur le site internet du GRAAL.

Le GRAAL travaille en synergie avec les refuges partenaires, le bureau d'étude AKONGO et les experts Éthosph'R (membres SFECA) pour renforcer le processus de suivi post-adoption.

Suivi des animaux

Pour tous les animaux retraités (excepté ceux relâchés en milieu naturel), le GRAAL effectue un suivi post-adoption, afin de s'assurer du bien-être de l'animal dans son nouvel environnement. Des retours réguliers sont faits auprès des laboratoires partenaires afin de transmettre des nouvelles aux équipes. Les animaux de compagnie (chats, chiens, rongeurs) bien socialisés en amont de leur sortie sont généralement adoptés entre quinze jours et un mois après leur arrivée. Cela peut être plus rapide si les animaux sont déjà stérilisés lors de leur arrivée au refuge.

Le GRAAL peut, dans des cas particuliers, rester propriétaire des animaux placés pendant plusieurs mois afin de s'assurer à la fois du bien-être des animaux et de la satisfaction des adoptants. Des échanges réguliers par courriel, des contacts téléphoniques ainsi que des visites de suivi assurées par le réseau national des bénévoles du GRAAL et ses partenaires permettent de sécuriser et conforter le processus de placement.

Les nouvelles reçues de la part des adoptants, montrent que ces chiens, chats, chevaux ou rongeurs ont fait preuve d'une grande résilience : malgré une amplitude importante d'âge et ou de durée au laboratoire, ils réussissent à s'adapter à leur nouvelle vie.

Leur vie après le laboratoire

- ✓ Traçabilité des animaux
- ✓ Suivi post-adoption
- ✓ Feedback refuges - laboratoires
- ✓ Conseils aux adoptants

Retours auprès des laboratoires



Retours auprès des refuges et adoptants

- Nouvelles des animaux
- Délais d'adoptions
- Témoignages des refuges
- Témoignages des adoptants
- Difficultés éventuelles
- Perception refuges / grand public
- Conseils pour les prochaines sorties

- Accompagnement dans la démarche
- Information des adoptants
- Réponses aux questions
- Bien-être des animaux
- Adaptation et résilience des animaux
- Création de guides pour les adoptants
- Témoignages & échanges



Les « livrets guides » pour les adoptants de chiens et de chats de laboratoire contiennent quelques conseils afin que la transition des animaux à leur nouvel environnement se passe le mieux possible. Chaque adoptant reçoit un exemplaire lors de l'adoption au refuge.



6. Communication autour de la retraite

L'utilisation d'animaux à des fins scientifiques reste un sujet de société sensible, pouvant susciter débats et questionnements. Offrir une retraite aux animaux de laboratoire grâce à un partenariat unités de recherche / associations de protection animale est une opportunité unique de faire communiquer le monde de la recherche et la société civile.

La démarche du GRAAL est depuis toujours fondée sur la recherche d'un dialogue ouvert et constructif, et l'un des rôles du GRAAL est d'informer le grand public sur les actions menées et qui permettent chaque année à des centaines d'animaux de profiter d'une nouvelle vie.

Les refuges ou adoptants en contact avec le GRAAL ont de nombreuses questions sur les études impliquant des animaux, et ne disposent pas toujours d'informations factuelles sur l'utilisation de ces animaux à des fins scientifiques. Lors du processus de retraite, de nombreux interlocuteurs interviennent, que ce soit avant, pendant ou après la sortie des animaux. C'est ainsi l'occasion de développer une communication maîtrisée, concertée et positive auprès du public et des grands médias. Chaque jour, le GRAAL joue son rôle d'informateur et use de différents moyens complémentaires, pour informer et sensibiliser le grand public : presse écrite, radios, émissions TV,

réseaux sociaux, site internet, blog, etc. Le GRAAL a une démarche proactive et diffuse un communiqué de presse aux refuges accueillant les animaux ainsi qu'aux médias locaux lors de chaque placement. Ce communiqué donne des informations factuelles sur la démarche de mise à la retraite des animaux de laboratoires et sur les animaux concernés (espèce, âge, types d'études).

Les équipes du GRAAL participent, autant que possible, à des événements grand public et à des colloques scientifiques, pour rencontrer les adoptants et les équipes de recherche, mais surtout pour échanger avec toute personne intéressée par la question de l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques et les perspectives de mise à la retraite. En 2017, pour la première fois, un communiqué commun du GIRCOR et du GRAAL a été diffusé auprès des médias nationaux.

Afin de promouvoir cette démarche éthique et responsable, et assurer la pérennité de ces actions, **toutes les parties prenantes au processus de retraite doivent accepter de communiquer.**



Témoignage

David Augereau, ONIRIS



Il me semble que nous sommes un des premiers laboratoires de recherches en France à avoir collaboré avec Mme Lheureux et le GRAAL il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, il est juste extraordinaire de pouvoir mesurer le chemin parcouru depuis ces années et de voir le nombre d'actions effectuées entre le GRAAL, les différents laboratoires de recherche, les services vétérinaires, les structures et familles d'accueil.

Les premiers contacts furent établis entre Marie-Françoise Lheureux et notre ancien directeur, le Dr Philippe Moullier. Nous avons mis plusieurs semaines voire plusieurs mois pour que de notre côté nous puissions établir une relation de confiance avec Mme Lheureux. Nous étions évidemment d'accord sur le bienfait des réhabilitations des animaux de laboratoire lorsque cela était possible. Bien avant la mise en place de cette collaboration, nous avons effectué des actions de retraites sur certains de nos chiens mais de façon très ponctuelle par le seul biais de connaissances directes avec le personnel de notre laboratoire (famille, amis proches).

Nous avions des craintes que la relation soit biaisée entre deux mondes tellement différents, celui de la recherche scientifique et celui de protection des animaux. Le GRAAL, à la différence d'autres associations de protection animale, n'a jamais émis le moindre jugement sur notre activité de recherche et cela a conduit établir une relation de confiance qui n'a cessé de croître au fil des années. Les différents processus de confidentialité mis en place ont permis une transparence et une clarté dans nos échanges. Près d'une centaine de réhabilitations de chiens, chats et primates ont été effectuées entre le GRAAL et notre centre de recherche. Au fil du temps, le GRAAL s'est structuré, les processus de

réhabilitation se sont améliorés, simplifiés pour conduire à une procédure efficace qui répond aux objectifs de l'ensemble des acteurs, à savoir permettre à certains animaux de laboratoire d'avoir le droit à une deuxième vie ou retraite auprès de familles d'accueil ou de structures spécifiques (selon les espèces) dans un cadre réglementaire.

La réussite tient également à une évolution de la législation en expérimentation animale qui préconise ce type d'actions depuis 2010 - alors qu'auparavant les placements n'étaient que des initiatives personnelles - ainsi qu'au rôle clé de Marie-Françoise qui, grâce à sa détermination, a su fédérer autour d'elle un nombre de plus en plus importants d'acteurs pour au final établir un vrai réseau professionnalisé. Aujourd'hui le GRAAL n'est plus seulement une initiative personnelle mais une véritable association structurée avec des personnes professionnelles dans leur façon de collaborer et c'est un vrai plaisir de travailler avec eux.

« Même si celles-ci ne concernent pas l'ensemble des chiens, chats ou primates, elles permettent de démontrer que cela fonctionne, que les animaux s'adaptent à leur nouvelle vie »

Je me suis impliqué de façon importante dans ces réhabilitations depuis près de 10 ans en tant que responsable d'animalerie dans notre centre de recherche. J'éprouve aujourd'hui un sentiment de bien-être et de fertilité. L'ensemble de notre équipe a pu participer de près ou de loin à cette belle aventure qui a permis de nombreuses réhabilitations de nos animaux. Même si celles-ci ne concernent pas l'ensemble des chiens, chats ou primates, elles permettent de démontrer que cela fonctionne, que les animaux s'adaptent à leur nouvelle vie.

Annexe 1. Documents utiles

Lors de chaque placement d'animaux réalisé en partenariat avec l'association GRAAL, comme décrit dans la Partie 2, les documents obligatoires à fournir sont les suivants :

- Fiche de traçabilité
- Certificat vétérinaire de bonne santé (CVBS)
- Demande d'autorisation DDPP
- Autorisation de la DDPP (du lieu d'accueil)
- Fiche de cession Laboratoire – GRAAL

Un exemplaire du **contrat GRAAL - Laboratoire** est disponible sur simple demande auprès du pôle réhabilitation GRAAL (rehabilitation@graal-defenseanimale.org).

Un modèle de chacun des documents est présenté dans les annexes suivantes (1a à 1e.) Ces modèles peuvent être téléchargés sur le site du GRAAL, dans l'espace réservé aux professionnels en flashant le QR code ci-contre, ou accessible via le lien suivant :



www.graal-defenseanimale.org/professionnels/

Un exemple de dossier de mise à la retraite de primates, en France et en Belgique, est également disponible en téléchargement dans cet espace.

Afin de connaître les DDPP auxquelles vous devez vous adresser pour les demandes d'autorisation, retrouvez la liste et les coordonnées en flashant le QR code ci-contre, ou accessible via le lien suivant :



www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDCSPP

Annexe 1a. Fiche de traçabilité



Annexe 1 – Contrat de mise à la retraite des animaux utilisés à des fins scientifiques

FICHE INDIVIDUELLE DE TRACABILITE

Caractéristiques principales de l'animal cédé

Nom scientifique : Nom vernaculaire – Race :
 Numéro d'identification (*puce et/ou tatouage*) + Nom :
 Date de naissance :
 Sexe : Poids : Couleur (facultatif) :

Caractéristiques complémentaires

- **Vaccination** (Types de vaccins, dates des dernières injections) :

.....

- **Stérilisation** : Oui / Non *Si oui, date de la stérilisation :*

- **Informations sanitaires** (traitements administrés, etc.) :

.....

- **Conditions de vie au Laboratoire** (vie sociale, accès extérieur, enrichissements, etc.) :

.....

- **Protocole(s) auxquels ont participé les animaux au Laboratoire** (information à destination du grand public, adoptants et refuges) :

.....

- **Recommandations particulières** :

.....

Documents remis

Certificat vétérinaire de bonne santé :

Documents attestant la propriété :

Autres documents remis :

Fait le à

Pour le Laboratoire :

Pour le Graal :

Nom :
 Qualité :
 Signature :

Nom :
 Qualité :
 Signature :

Annexe 1b. Certificat vétérinaire de bonne santé

Nom et coordonnées complètes du laboratoire (sur papier à en-tête)

CERTIFICAT VETERINAIRE DE BONNE SANTE

Je soussigné, Dr. (*Nom du vétérinaire*), certifie que les 10 chiens *beagle* suivants:

Numéro de puce électronique	Sexe	Date de naissance		Numéro de puce électronique	Sexe	Date de naissance
941xxxxxxxxxxxx	F	08/02/15		941xxxxxxxxxxxx	F	27/02/15
941xxxxxxxxxxxx	F	23/07/14		941xxxxxxxxxxxx	F	24/02/15
941xxxxxxxxxxxx	F	24/05/14		941xxxxxxxxxxxx	F	21/02/15
250xxxxxxxxxxxx	F	09/05/14		941xxxxxxxxxxxx	F	19/02/15
941xxxxxxxxxxxx	F	01/05/14		941xxxxxxxxxxxx	F	11/02/15

- Sont en bonne santé
- Ne présentent aucun danger pour la santé publique, la santé animale ou l'environnement
- Sont actuellement hébergés dans des conditions répondant aux besoins de l'espèce et satisfaisant leur bien-être
- Ont été socialisés à l'homme et à leurs congénères et présentent un comportement compatible avec une adoption.

Pour valoir ce que de droit,

Le

Nom et signature du responsable

Annexe 1c. Demande d'autorisation de placement auprès de la DDPP

*Nom et coordonnées
complètes du laboratoire
Sur papier à en-tête*

Direction Départementale de la
Protection des Population

Date

Objet : demande d'autorisation de placement de chiens en refuge

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous demande l'autorisation officielle pour la réhabilitation des 10 chiens beagle suivants :

Numéro de puce électronique	Sexe	Date de naissance	Numéro de puce électronique	Sexe	Date de naissance
941XXXXXXXXXXXX	F	08/02/15	941XXXXXXXXXXXX	F	27/02/15
941XXXXXXXXXXXX	F	23/07/14	941XXXXXXXXXXXX	F	24/02/15
941XXXXXXXXXXXX	F	24/05/14	941XXXXXXXXXXXX	F	21/02/15
250XXXXXXXXXXXX	F	09/05/14	941XXXXXXXXXXXX	F	19/02/15
941XXXXXXXXXXXX	F	01/05/14	941XXXXXXXXXXXX	F	11/02/15

La structure d'accueil ayant accepté dans un premier temps d'accueillir ces animaux afin de les rendre disponibles pour adoption est :

*Nom et coordonnées
complètes du refuge*

Vous trouverez également en pièce jointe le certificat sanitaire établi pour ces animaux.

Merci de préserver notre anonymat auprès de la structure d'accueil, assuré par l'intermédiaire de l'association GRAAL (5 rue de Chanzy – 94220 CHARENTON-LE-PONT; rehabilitation@graal-defenseanimale.org).

En attente de votre autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom et signature du responsable

Annexe 1d. Autorisation de placement de la DDPP



PREFECTURE DE

**Direction départementale
de protection des
populations de**

**Adresse
Tél.**

Dossier suivi par :
Mél :
Réf :

Objet : Réhabilitation – placement d'animaux sortant d'expérimentation

Références réglementaires : Articles R.214-96 et R.214-112 du code rural et de la pêche maritime (CRPM)

Monsieur,

Faisant suite à votre demande du **date** et considérant le certificat vétérinaire du Dr vétérinaire **nom et prénom** signé en date du **XXXXX**, j'ai l'honneur de vous autoriser à faire adopter le(s) **types d'animaux** suivant(s) :

- , identifié sous le N° , né(e) le , croisé .

Les coordonnées précises de l'adoptant devront figurer sur le registre d'entrées-sorties des animaux. Par ailleurs, conformément à l'article R.214-96 du CRPM le dossier individuel de l'animal , hormis les données scientifiques confidentielles, devra l'accompagner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur départemental,

Annexe 1e. Document de cession



Annexe 2 – Contrat de mise à la retraite des animaux utilisés à des fins scientifiques

DOCUMENT DE CESSION

Nom et coordonnées (adresse, tél., mail) du laboratoire :

.....

Les animaux suivants sont cédés par le Laboratoire au GRAAL, à titre gratuit,
 en date du :

N° Fiche*	N° I-CAD	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Race

Le GRAAL s'engage à céder ensuite à titre gratuit les animaux à la structure d'accueil suivante :

Nom et coordonnées de la structure d'accueil : *(Elles vous seront communiquées par le GRAAL)*

.....

Documents à adresser par le laboratoire au GRAAL :

- Fiche de traçabilité individuelle par animal
- Certificat vétérinaire de bonne santé
- Autorisation de placement validée par la DDPP
- Document attestant la propriété

Pour le GRAAL

Nom :

Qualité :

Date et signature :

Pour le laboratoire

Nom :

Qualité :

Date et signature :

Annexe 2. Partenaires du GRAAL

Bureau d'étude AKONGO

Conseil, Expertise et Formation - Zoologie & Bien-être Animal

L'équipe d'AKONGO accompagne les professionnels des laboratoires et parcs zoologiques qui ont à cœur d'améliorer sans cesse leurs établissements, les compétences de leur équipe et le bien-être de leurs animaux. Notre équipe est constituée d'éthologistes, chercheurs spécialisés en bien-être animal, ayant des expériences à la fois de terrain et en captivité, en milieu naturel, en parcs zoologiques et en centres de recherche.

Amélie Romain est en charge des réhabilitations des animaux de laboratoires pour l'Association GRAAL. En sus des activités de placement d'animaux de laboratoire, fort de leur expertise en zootechnie et zoologie, l'équipe d'AKONGO accompagne les laboratoires et parcs zoologiques dans la **conception et l'aménagements d'enclos**, et met en œuvre une démarche intégrative – prise en compte des besoins du personnel, du bien-être des animaux - afin de valoriser les missions effectuées par les zoos et les laboratoires d'aujourd'hui.

Ces missions s'accompagnent d'une **formation continue du personnel** impliqué quotidiennement dans le maintien et la gestion des animaux présentés :

- Evaluation du bien-être
- Gestion des animaux
- Training
- Formations personnalisées

Toutes les formations effectuées sont éligibles à un financement de l'OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés - gérant la collecte les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés).

Vos contacts à AKONGO :



Amélie ROMAIN, directrice

06 63 80 04 59 / amelie.romain@akongo.fr

Nora LOUDIYI contact@akongo.fr

www.akongo.fr

Ce guide a été réalisé par le Bureau d'étude AKONGO pour le GRAAL

Association Éthosph'R

Éthosph'R a été créé par des éthologues et des personnes soucieuses de l'éthique animale afin de promouvoir la réhabilitation et la resocialisation des animaux de laboratoire dans le but d'améliorer leur bien-être.

- Suivi scientifique des réhabilitations : suivre l'intégration des animaux dans leurs nouvelles structures d'accueil
- Préparer en amont la sortie des animaux des laboratoires via la resocialisation
- Accompagnement scientifique : conseiller les laboratoires dans leurs changements de pratiques

Vos contacts à Éthosph'R :



Odile PETIT, présidente fondatrice

06 14 46 00 51 - presidence@ethosphr.com

Mathilde VALENCHON contact@ethosphr.com

www.ethosphr.com

Association White Rabbit

L'association White Rabbit, co-fondée en 2014 par un chercheur, a pour missions :

- 1/ d'informer les professionnels de la recherche et le grand public des possibilités de réhabilitation et ainsi d'inciter à cette pratique.
- 2/ de proposer aux laboratoires et au Graal des solutions concrètes de placement des petits animaux de laboratoire.

Vos contacts à White Rabbit:



Doris Lou DEMY, présidente fondatrice

06 15 82 72 92 - presidence@white-rabbit.org

Julie BIENVENU, trésorière - 06 08 30 80 21

www.white-rabbit.org

Annexe 3. Revue de presse

La retraite des animaux de laboratoire vue par la presse - sélection d'articles disponibles sur le site du GRAAL.



Changer de regard sur les animaux de laboratoire

Une vie après le labo

De l'expérimentation scientifique à la vie domestique, la « réhabilitation » permet à des animaux sortis d'unités de recherche d'échapper à l'euthanasie. Ils poursuivent leur existence auprès de nouveaux maîtres prêts à les adopter. Des chercheurs de Strasbourg sont particulièrement actifs dans le placement de bétons de labos.

Avec un programme scientifique ambitieux, le laboratoire de recherche en médecine vétérinaire de l'université de Strasbourg a mis en place un programme de réhabilitation des animaux de laboratoire. Les animaux de laboratoire sont de plus en plus adoptés par des particuliers. Les chercheurs de Strasbourg sont particulièrement actifs dans le placement de bétons de labos.



RETRAITÉ

de chiens de laboratoire placés en un temps record par la SPA de Château d'Olonne.

Plus question que celle d'être par une euthanasie

Comme souvent, la recherche a permis de découvrir que les animaux de laboratoire sont de plus en plus adoptés par des particuliers. Les chercheurs de Strasbourg sont particulièrement actifs dans le placement de bétons de labos.



RETRAITÉ

de chiens de laboratoire placés en un temps record par la SPA de Château d'Olonne.

LES LIMITES DE LA « RÉHABILITATION »

Les animaux de laboratoire sont de plus en plus adoptés par des particuliers. Les chercheurs de Strasbourg sont particulièrement actifs dans le placement de bétons de labos.

NI REFUS, NI RETOUR

Les animaux de laboratoire sont de plus en plus adoptés par des particuliers. Les chercheurs de Strasbourg sont particulièrement actifs dans le placement de bétons de labos.



Des cobayes, des oies et... un python

Les animaux de laboratoire sont de plus en plus adoptés par des particuliers. Les chercheurs de Strasbourg sont particulièrement actifs dans le placement de bétons de labos.

Télé Star & mon animal

L'histoire de la semaine

Rodino

Fini, la vie en labo!

Sources : ChevalMag, Sciences et Vie Junior, DNA, France Bleu, Telestar, Midi Libre, L'Indépendant, Les Sables, Ouest-France, La Semaine de Metz.

Le cheval de laboratoire revient dans la course

Catherine Hagg et Ugo se sont rencontrés grâce à Facebook. La cavalière de Westmen a eu un coup de cœur pour l'ancien cheval de laboratoire et cavalier de l'adolescent Rishi d'une belle histoire.



32 & PL
3102 ans

Le cheval de laboratoire est un animal qui a été utilisé pendant des décennies pour la recherche scientifique. Ces animaux ont souvent des caractéristiques physiques et comportementales particulières. Cependant, de plus en plus de personnes cherchent à adopter ces animaux, car ils sont souvent très attachés et ont une personnalité unique.

Pour une vie normale après avoir servi la science

Yvre-Évêque — La SPA a reçu mardi, pour la première fois, des chiens issus de laboratoire, 16 ont été utilisés pour le développement de médicaments destinés à leurs congénères.

Les chiens de la SPA ont reçu mardi, de nouvelles compagnies. Ils ont été bien accueillis. Après 10 à 15 ans, ces chiens de laboratoire, nés chez un éleveur spécialiste, ont passé leur vie en laboratoire.

En parlant santé, elle est très intéressée dans le cadre d'élevage pour le développement de médicaments destinés aux chiens.

Le refuge espère leur offrir une nouvelle vie auprès de particuliers. Une ouverture pour la SPA d'Yvre-Évêque, qui n'avait jusqu'à présent reçu que des chiens issus de laboratoire d'origine humaine.

Les particuliers étaient contents d'adopter un animal avec un passé aussi particulier et de faire une bonne action.

Cette opération a été rendue possible grâce à un partenariat avec l'Association Graal (Association de Recherche et d'Adoption pour l'Animal). Sans l'intervention de ces deux associations, ces animaux, arrivés en fin de processus, auraient probablement été euthanasiés.



Du temps pour l'adoption
 Plus de quarante-huit heures ont été nécessaires à l'adoption de ces chiens.

En un an, cent dix-neuf animaux de laboratoire ont retrouvé une famille grâce à la SPA france bleu



Alice et Isabelle, deux bénévoles avec des chiens de l'Association Graal.



Les « 3R »
 Élaborée en 1979, la politique des 3R concerne le fondement de la démarche éthique scientifique dans l'expérimentation animale en Europe et en Amérique du Nord. Elle consiste à réduire le nombre d'animaux utilisés, à améliorer les méthodes expérimentales et à trouver des alternatives à l'expérimentation animale.

Gump et Figaro, du laboratoire au refuge du Clion

Mardi le 15/03/2017 à 09:02 | Publié le 06/03/2017 à 09:30



« Tant que nous pourrons aider, nous le ferons »

NAÏS VENANZI, RESPONSABLE DU REFUGE SPA D'YVRE.

Références bibliographiques

1. MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Utilisation des animaux à des fins scientifiques dans les établissements utilisateurs français – Enquête statistique 201 (2015).
2. Russel, W. M. S., Burch, R. L. & Hume, C. W. The principles of humane experimental technique. (1959).
3. Directive 2010/63/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 Septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. J. Off. l'Union Eur. 2009, 33–79 (2010).
4. Décret n° 2013-118 du 1er février 2013 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. JORF n°0032 du 7 février 2013 page 2199, texte n° 24 (2013).
5. Barthe, S. La réhabilitation des animaux de laboratoire. (Université Paul Sabatier Toulouse, 2010).
6. Chanvin, A. *et al.* Adoption de 250 chiennes Beagles de laboratoire par des particuliers. STAL 38, 51–55 (2012).
7. Geloën, A. Contribution au développement de la réhabilitation des chiens beagle de laboratoire : utilisation d'un test de tempérament. (Université de Lyon, 2014).
8. Romain, A. & Lheureux, M.-F. La retraite des animaux de laboratoire. STAL 44, 39–43 (2017).
9. Vidal, S. Compte-rendu de la journée 'Animaux de laboratoire : quelle vie après ?' STAL 37, 12–15 (2011).
10. Carbone, L., Guanzini, L. & McDonald, C. Adoption options for laboratory animals. Lab Anim. (NY). 32, 37–41 (2003).
11. LASA. LASA Guidance on the Rehoming of Laboratory Dogs. (2000).
12. Döring, D., Nick, O., Bauer, A., Küchenhoff, H. & Erhard, M. H. Behavior of laboratory dogs before and after rehoming in private homes. ALTEX 34, 133–147 (2017).
13. Guidelines for the treatment of animals in behavioural research and teaching. Anim. Behav. 71, 245–253 (2006).
14. Committee on Guidelines for the Use of Animals in Neuroscience and Behavioral Research (National Research Council). Guidelines for the Care and Use of Mammals in Neuroscience and Behavioral Research. Book (2003). doi:10.17226/10732

15. NC3Rs Guidelines: Primate accommodation, care and use. (2006).
16. Ferdowsian, H. R. & Beck, N. Ethical and scientific considerations regarding animal testing and research. PLoS One 6, e24059 (2011).
17. Wolfensohn, S. & Lloyd, M. Handbook of Laboratory Animal Management and Welfare. (2013).
18. Guide for the care and use of laboratory animals. National Research Council (The National Academies Press, 2010).
19. Baker, K. C. et al. Pair Housing for Female Longtailed and Rhesus Macaques in the Laboratory: Behavior in Protected Contact Versus Full Contact. J. Appl. Anim. Welf. Sci. 15, 126–143 (2012).
20. Cloutier, S., Baker, C., Wahl, K., Panksepp, J. & Newberry, R. C. Playful handling as social enrichment for individually- and group-housed laboratory rats. Appl. Anim. Behav. Sci. 143, 85–95 (2013).
21. Ash, H. Assessing the welfare of laboratory-housed marmosets (*Callithrix jacchus*): Effects of breeding and infant rearing background. 1–258 (2014).
22. De Rosa, C., Vitale, A. & Puopolo, M. The puzzle-feeder as feeding enrichment for common marmosets (*Callithrix jacchus*): a pilot study. Lab. Anim. 37, 100–107 (2003).
23. Hannibal, D. L., Bliss-Moreau, E., Vandeleest, J., McCowan, B. & Capitanio, J. Laboratory rhesus macaque social housing and social changes: Implications for research. Am. J. Primatol. 79, 1–14 (2017).
24. Taylor, K. D. & Mills, D. S. The effect of the kennel environment on canine welfare: A critical review of experimental studies. Anim. Welf. 16, 435–447 (2007).
25. Beerda, B., Schilder, M. B. ., Van Hooff, J. a. R. a. ., de Vries, H. W. & Mol, J. a. Behavioural, saliva cortisol and heart rate responses to different types of stimuli in dogs. Appl. Anim. Behav. Sci. 58, 365–381 (1998).
26. Gruen, M. E. *et al.* Conditioning laboratory cats to handling and transport. Lab Anim. (NY). 42, 385–389 (2013).

Crédits photos : Americans for Medical Progress, Association GRAAL, ENVA, Natuurhulp Centrum, NC3Rs, Novo Nordisk O. Petit, C. Sueur, UFAW/RSPCA Rabbit Behaviour and Welfare Group, UKL, Understanding Animal Research// Wellcome Trust ,Rob Vary, Wisconsin National Primate Research Center/University of Wisconsin-Madison

1er trimestre 2018

--

*L'impression de ce guide a été pris en charge par le Syndicat de
l'Industrie du Médicament et Réactif Vétérinaires (SIMV)*



Une nouvelle vie pour les animaux de laboratoires

Ce guide, destiné à tous les utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques, contient les informations utiles à la mise en œuvre d'une retraite rapide et encadrée.

Depuis 2005 et la mise en œuvre par le GRAAL du concept de retraite (ou "rehomeing") des animaux de laboratoire, plus de 70 unités de recherche ont répondu favorablement à l'action de l'association et volontairement donné vie à ce concept éthique. Grâce aux efforts conjugués des chercheurs, du GRAAL, des DDPP, du GIRCOR, des ministères de tutelle, des lieux d'accueils et des adoptants, ce sont **plus de 2.500 animaux** qui sont aujourd'hui officiellement **retraités des laboratoires**.

Ayant servi la médecine vétérinaire, la médecine humaine ou encore la recherche fondamentale, le point commun des futurs retraités est de présenter une intégrité physique et comportementale, attestée par les vétérinaires des établissements qui délivrent un certificat vétérinaire de bonne santé, véritable sésame pour leur sortie de laboratoire.

Ce sont déjà 1.500 **chiens** et **chats**, mais aussi 120 **chevaux**, 70 **primates**, des centaines d'**oiseaux**, de **poissons**, de **rongeurs**, de **NAC** et d'**animaux de ferme** qui profitent ainsi, auprès de particuliers ou de parcs animaliers, d'une seconde vie après le laboratoire.

Offrir une deuxième vie à ces animaux qui ont déjà tant donné à l'Homme est de notre responsabilité commune.

From Lab to Home

This present Guide for the retirement of laboratory Animals was conceived in 2017 by the Group of Reflection and Action for AnimaL (GRAAL). Communication and work tool, this guide is intended for all research stakeholders using animals for scientific purposes, who will find all the information they need to offer them a new life.

